

PRÉVENTION DE LA PAUVRETÉ ET PETITE ENFANCE : ASPECTS ET ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS D'UNE COLLABORATION RÉUSSIE AVEC LES PARENTS

Approfondissement thématique
du Cadre d'orientation
pour la formation, l'accueil
et l'éducation de la petite
enfance en Suisse

Principales conclusions
de l'occasion de dialogue
du 26 janvier 2016
ainsi que des deux groupes
de discussion
des 16 mars et 25 mai 2016
à Berne et à Lucerne

Hôte des rencontres :
Office fédéral
des assurances sociales
Programme national
de prévention et de lutte
contre la pauvreté



INSTITUTION HÔTE :

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) veille au maintien et à l'adaptation permanente du système de sécurité sociale dans son domaine de compétence, qui comprend l'AVS, l'assurance-invalidité (AI), les prestations complémentaires, la prévoyance professionnelle (caisses de pension), les allocations pour perte de gain en faveur des personnes servant dans l'armée, le service civil ou la protection civile et en cas de maternité, ainsi que les allocations familiales. L'office est également compétent, au niveau fédéral, pour les questions relatives à la famille, à l'enfance, à la jeunesse, à la vieillesse et aux relations entre les générations, ainsi que pour les questions de politique sociale en général.

De 2014 à 2018, il met ainsi en œuvre, pour le compte de la Confédération, le Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté en collaboration avec les cantons, les villes, les communes, les partenaires sociaux et des organisations non gouvernementales. Ce programme vise à créer de nouvelles bases pour lutter contre la pauvreté et à intensifier le travail en réseau des acteurs précités. L'encouragement précoce des enfants issus de familles en situation de vulnérabilité sociale et le soutien des parents comptent parmi les éléments-clés du programme.

Les enfants issus de milieux défavorisés bénéficient tout particulièrement des structures d'accueil et d'éducation de la petite enfance qui offrent un environnement d'apprentissage bienveillant et stimulant.

Ces structures influencent souvent favorablement la vie et le parcours scolaire des enfants. Une bonne collaboration avec les parents renforce encore les effets des offres de ce type. Il ne faut pas oublier que, pendant les premières années de l'enfant, les parents sont les premières figures d'attachement et jouent ainsi un rôle central dans son développement.

La présente brochure thématique a été élaborée par le Réseau suisse d'accueil extrafamilial dans le cadre du Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté (Programme national contre la pauvreté). Elle traite de la manière d'instaurer une bonne collaboration avec les parents de très jeunes enfants en vue de lutter contre la pauvreté. Des experts de la petite enfance et de la prévention de la pauvreté ont échangé leurs points de vue au cours de plusieurs rencontres. Les principaux thèmes mis en avant par les recommandations d'action sont : l'accès pour tous à des structures d'accueil et d'éducation de la petite enfance de qualité, la disponibilité des parents, une démarche partenariale entre parents et professionnels, une communication d'égal à égal dans un langage compris de tous, la compétence des parents et la collaboration entre les structures.

Cette brochure se fonde sur les connaissances et l'expérience des professionnels qui y ont contribué. Elle offre de précieuses informations sur les enjeux que pose la collaboration entre les institutions d'accueil et d'éducation de la petite enfance et les parents. Elle vise à aider tant les professionnels du domaine que les personnes chargées des décisions à mieux atteindre les parents socialement défavorisés et à renforcer leurs compétences. Bien que ce document se concentre sur la petite enfance, jusqu'à l'entrée à l'école, les recommandations qui y sont énoncées peuvent parfaitement s'appliquer à la relation avec les parents au cours du degré primaire ou, plus tard, durant la période du choix professionnel.

Au nom du groupe de pilotage du Programme national contre la pauvreté,

Ludwig Gärtner
Directeur suppléant de l'OFAS, chef du domaine
« Familles, générations et société »
Office fédéral des assurances sociales

REMARQUES POUR LES DÉCIDEURS

QUELQUES MOTS À L'ATTENTION DES RESPONSABLES POLITIQUES ET ADMINISTRATIFS

Faites-vous partie de l'exécutif de votre commune, de l'organisme porteur d'une institution d'accueil de jour de l'enfance, d'un groupe de jeu, d'une consultation parent-enfant, d'un centre de loisirs ? Êtes-vous responsable de la petite enfance au niveau cantonal ? Si oui, vous faites partie de ceux qui influent sur l'accompagnement des tout-petits en Suisse. Un grand merci de votre intérêt pour cette brochure.

Des professionnels de toute la Suisse se sont penchés pendant six mois sur la problématique de la collaboration avec les parents comme outil de prévention de la pauvreté dans le domaine de la petite enfance. Ils ont présenté leurs résultats sous forme de recommandations à l'intention des personnes chargées des décisions.

LA PETITE ENFANCE JOUE UN RÔLE CRUCIAL

On le voit clairement au moment de l'entrée à l'école enfantine : les différences de développement moteur, social et cognitif entre les enfants sont flagrantes. Souvent, ces différences sont déjà irrémédiables, et il n'est malheureusement pas rare qu'elles marquent tout le parcours scolaire de ces enfants. Des services de bonne qualité dans le domaine de la petite enfance peuvent aider à les réduire.

- > Quelle part vos programmes et activités font-ils à la petite enfance ?

DES INVESTISSEMENTS QUI EN VALENT LA PEINE

L'encouragement précoce est rentable : des études réalisées en Suisse et ailleurs attestent du fort retour sur investissement des mesures prises dès la petite enfance. L'intervention précoce fait partie des mesures-clés efficaces dans tous les domaines. La compatibilité entre vie

de famille et vie professionnelle accrue grâce à certains services proposés renforce l'économie et les revenus fiscaux. Mais il convient d'assurer à long terme la viabilité financière et institutionnelle des mesures fructueuses.

- > Et vous, investissez-vous dans la petite enfance ?

LA QUALITÉ EST CENTRALE

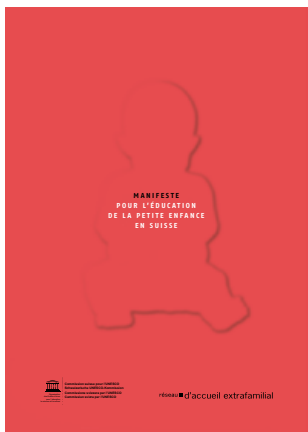
Les services destinés à la petite enfance peuvent changer beaucoup de choses, dans la vie des individus, mais aussi dans notre société. Pour cela, ils doivent être non seulement accessibles à toutes les familles, mais aussi de bonne qualité. Pour être efficaces, ces offres doivent être adaptées aux enfants et prendre en compte leurs intérêts et leurs besoins. Le recours à des professionnels qualifiés est la meilleure garantie du succès.

- > Comment encouragez-vous la qualité pédagogique du travail avec les tout-petits ?

LA MISE EN RÉSEAU, FACTEUR DE RÉUSSITE

La prévention de la pauvreté est aussi une affaire de réseaux. Plus les services existants ont connaissance les uns des autres, plus ils sont à même d'orienter les parents en période de transition. Plus les instances communiquent à propos de leurs programmes et de ceux des autres, plus grande est la chance de voir tous les enfants bénéficier d'un accueil et d'une éducation de haute qualité.

- > Quelles informations donnez-vous aux familles sur les offres disponibles ?



**MISONS ENSEMBLE SUR LA PETITE
ENFANCE AVEC LE MANIFESTE
POUR L'ÉDUCATION DE LA PETITE
ENFANCE EN SUISSE !**

Pour de plus amples informations, pour télécharger
ou commander le manifeste, rendez-vous sur :
www.reseau-accueil-extrafamilial.ch/fr/innovation/manifeste

OBJECTIFS

À PROPOS DE CETTE BROCHURE

THÉMATIQUE

En 2012 est paru le *Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance*. Pour la première fois, la Suisse dispose d'un instrument national de référence pour la formation et l'encadrement des enfants de 0 à 4 ans. Coédité par la Commission suisse pour l'UNESCO et le Réseau suisse d'accueil extrafamilial, le *Cadre d'orientation* a suscité dès son apparition un vif intérêt, et compte cette année une troisième édition mise à jour. Depuis sa publication, il est appliqué au quotidien en maints lieux d'accueil et d'éducation.

Ses utilisateurs disposent désormais de nombreux outils complémentaires. Des brochures thématiques telles que celle-ci explorent chacune un sujet particulier sous l'angle de l'accueil et de l'éducation de la petite enfance, en s'appuyant sur les conclusions et les demandes formulées lors des « occasions de dialogue ». Ces rencontres sont organisées conjointement avec une institution hôte, qui fait partie des leaders dans son domaine.

Chaque rencontre-débat place l'accent sur un thème donné. Les participants, qui sont actifs sur le terrain, dans la formation, l'administration ou encore la recherche, réfléchissent ensemble aux bénéfices que la problématique abordée peut retirer du *Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse*.

Les brochures thématiques sont à concevoir comme une offre d'assistance supplémentaire pour toutes les personnes intéressées, qu'elles travaillent dans le domaine de la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance, ou qu'elles soient actives dans le domaine de la thématique abordée (dans le cas présent, la lutte contre la pauvreté). Ces publications permettent d'établir des liens entre les deux domaines et peuvent servir de base aux travaux cherchant à approfondir la question. Elles n'aspirent par ailleurs nullement à faire le tour d'un sujet, mais ont plutôt pour vocation de présenter des expériences et des idées de démarches utiles pour les personnes travaillant en pratique avec le *Cadre d'orientation*.

Cette brochure a été rendue possible grâce au soutien du Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté. Elle s'inscrit dans les activités du Réseau suisse d'accueil extrafamilial chargé de mettre en œuvre les recommandations de la Conférence tripartite sur les agglomérations dans le cadre du Dialogue sur l'intégration « Dès la naissance – entrer dans la vie en pleine santé ». Par ces activités, il s'agit d'améliorer l'information des partenaires du Dialogue, de les sensibiliser davantage à la thématique « Petite enfance – intégration – santé – lutte contre la pauvreté » et d'améliorer la mise en réseau des acteurs impliqués. Son élaboration a été supervisée par un groupe de travail, qui s'est réuni à plusieurs reprises entre janvier et juin 2016 (voir impressum). Ont en outre participé en qualité de co-auteurs : Cordula Bieri, Samantha Sengupta, Heidi Simoni et Dieter Schürch.

Cette brochure est disponible en français, en allemand et en italien.

Par souci de lisibilité, l'emploi du masculin comprend les femmes et les hommes dans l'ensemble de ce document.

Toutes les brochures thématiques peuvent être commandées ou téléchargées au format PDF en utilisant les liens suivants :

www.cadredorientation.ch
commande@cadredorientation.ch

SOMMAIRE

APPROCHES ET NOTIONS-CLÉS	8
APPROCHES ET NOTIONS-CLÉS PRÉVENTION DE LA PAUVRETÉ EN SUISSE	8
PRÉVENTION DE LA PAUVRETÉ	9
LA COLLABORATION AVEC LES PARENTS COMME OUTIL DE PRÉVENTION DE LA PAUVRETÉ : RÉFLEXION APPROFONDIE	11
PAUVRETÉ SILENCIEUSE : LA SIGNIFICATION DE LA PAUVRETÉ POUR LES JEUNES ENFANTS ET LEUR FAMILLE	12
CONDITIONS D'UNE BONNE COLLABORATION AVEC LES PARENTS DANS LE DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE : UN REGARD SUR LES ENFANTS ET LES FAMILLES	15
DES RESSOURCES CRUCIALES : EXPÉRIENCES TIRÉES DE PROJETS MENÉS À L'ÉCOLE	19
PRÉVENIR LA PAUVRETÉ : ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS D'UNE COLLABORATION RÉUSSIE AVEC LES PARENTS	23
1. OUVRIR DES VOIES D'ACCÈS. ET INVESTIR DANS LA PETITE ENFANCE.	24
2. INTÉGRER LES MILIEUX DE VIE. ET AINSI BÂTIR DES PONTS.	26
3. ÊTRE RESPECTUEUX, COOPÉRATIFS ET TRANSPARENTS. ET VENIR AINSI À BOUT DES SITUATIONS MÊME DIFFICILES.	28
4. COMMUNIQUER D'ÉGAL À ÉGAL POUR PERMETTRE LE DIALOGUE.	30
5. CRÉER DES PERSPECTIVES ENSEMBLE. PARCE QUE LA PAUVRETÉ N'EST PAS QU'UN MANQUE D'ARGENT.	32
6. METTRE EN CONTACT LES OFFRES ET LES PROFESSIONNELS. ET DONNER UNE SUITE AUX BELLES HISTOIRES.	34
LA COLLABORATION AVEC LES PARENTS COMME OUTIL DE PRÉVENTION DE LA PAUVRETÉ : MISE EN ŒUVRE DES ÉLÉMENTS (RE)CONNAÎTRE LA PAUVRETÉ	37
FAIRE DE LA COLLABORATION AVEC LES PARENTS LA NORME.	39
INTÉGRER LA PRÉVENTION DE LA PAUVRETÉ DANS LES INITIATIVES PROFESSIONNELLES ET POLITIQUES.	40
LA PRÉVENTION DE LA PAUVRETÉ PASSE PAR DEUX CHEMINS : DES ÉVOLUTIONS INDIVIDUELLES ET UNE AMÉLIORATION DES CONDITIONS STRUCTURELLES.	41
APPROFONDIR LA QUESTION	42
QUELQUES EXEMPLES EN PRATIQUE : PETITE ENFANCE, COLLABORATION AVEC LES PARENTS ET PRÉVENTION DE LA PAUVRETÉ	43
RÉFÉRENCES	44
IMPRESSUM	45

PRÉVENTION DE LA PAUVRETÉ EN SUISSE

Selon l'Office fédéral de la statistique, près de 600 000 personnes sont touchées par la pauvreté en Suisse. Les causes de la pauvreté sont multiples. L'absence de formation qualifiante, une biographie ou une situation familiale difficile, des problèmes de santé ou l'endettement peuvent déboucher sur une existence au-dessous du seuil de la pauvreté. Le manque de ressources matérielles n'est qu'un des visages de la pauvreté. Une participation sociale insuffisante, qui concerne bien des personnes économiquement défavorisées, ou un logement inadéquat sont d'autres manifestations de ce phénomène.

L'aide sociale et les prestations financières versées par les assurances sociales ont pour objectif de garantir le minimum vital et d'éviter qu'une personne ne sombre dans la misère. Quant à la prévention de la pauvreté, elle vise à favoriser la participation sociale et l'intégration professionnelle des personnes concernées en leur permettant de gagner un revenu suffisant et de mener une vie autonome. En Suisse, des mesures de soutien et d'intégration sont déployées à tous les échelons étatiques et dans divers domaines – petite enfance, éducation et formation professionnelle, assurance-invalidité ou assurance-chômage, aide sociale ou entraide des organisations privées, pour n'en citer que quelques-uns. Les cantons, les villes et les communes tiennent un rôle central dans la mise à disposition des mesures d'aide aux personnes touchées ou menacées par la pauvreté. Toutefois, la pluralité des systèmes, des acteurs et des compétences ne facilite ni la vue d'ensemble ni l'échange entre les acteurs, qu'il s'agisse des mesures en vigueur ou du bilan à en tirer.

C'est la principale raison qui a incité le Conseil fédéral à adopter le Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté. Lancé en 2014, il durera cinq ans et sera réalisé conjointement par la Confédération, les cantons, les villes, les communes et plusieurs organisations privées. Le programme n'affecte pas la répartition des compétences. Il s'est fixé pour objectif de répertorier les connaissances en matière de prévention de la pauvreté, de donner des impulsions à la lutte contre la pauvreté, de mettre en réseau les acteurs et d'encourager la collaboration. Un de ses principaux

points forts est le renforcement des opportunités de formation. A cette fin, l'accent est placé sur l'encouragement précoce des enfants, la consolidation des liens sociaux des parents en situation de vulnérabilité sociale pour les aider à mieux encadrer leurs enfants pendant la formation et lors du choix d'une profession, la formation professionnelle initiale et la formation continue des adultes, ainsi que l'aide à la recherche d'un emploi ou d'une place de travail protégée. Enfin, la prévention de la pauvreté dans le cadre de ce programme national a pour but d'améliorer la situation globale des personnes concernées, par exemple en trouvant un meilleur logement ou en stabilisant les finances des familles touchées ou menacées par la pauvreté.

www.contre-la-pauvrete.ch

PRÉVENTION DE LA PAUVRETÉ : APPROCHES ET NOTIONS-CLÉS

LA PAUVRETÉ DÉFINIE COMME MANQUE DE PERSPECTIVES

La pauvreté est le fait de connaître des difficultés dans des domaines fondamentaux tels que le logement, l'alimentation, la santé, la formation, le travail et les contacts sociaux (cf. Guggisberg et Kehrli 2016, p. 137). Les personnes considérées comme pauvres en Suisse ont beaucoup plus de peine à participer à la vie sociale. Pour les enfants, grandir dans la précarité signifie être confronté à des opportunités et de perspectives nettement restreintes, ce qui entraîne des conséquences à long terme. Dans son rapport « Stratégie globale de la Suisse en matière de lutte contre la pauvreté » du 31 mars 2010, le Conseil fédéral indique : « La prévention de la pauvreté des enfants passe par la création, au départ, des meilleures chances possibles pour tous. Ceux dont les conditions de départ sont mauvaises ont besoin de mesures de soutien spécifiques, débutant dès la petite enfance, qui leur permettent de développer pleinement leurs aptitudes. Il est aussi important de favoriser les compétences éducatives des parents. [...] Les structures d'accueil extrafamilial et parascolaire peuvent être utiles en l'occurrence, dans la mesure où elles peuvent proposer le soutien requis. » (p. 23)

LE RÔLE DES PARENTS DANS LA PRÉVENTION DE LA PAUVRETÉ

En tant que « premières personnes de confiance importantes pour l'enfant » (*Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance*, p. 57), les parents assument une fonction essentielle pour son développement. « Leur responsabilité, leur capacité de décision, leur relation sur le long terme avec l'enfant et les attentes qu'ils formulent ont des répercussions tout au long de son développement. » (ibid., p. 21) Dans les familles en situation de vulnérabilité sociale, les parents disposent souvent de moins de ressources pour soutenir et accompagner leurs enfants (pour la définition de vulnérabilité sociale, qui est considéré ici comme le cumul de facteurs défavorables, on se référera à Stadt Zürich, 2014 ; en allemand). De ce fait, ils bénéficient particulièrement des services qui les aident

pour l'accueil et l'éducation. En plus des parents, les grands-parents tiennent une place prépondérante dans de nombreuses familles. De même, les frères et sœurs plus âgés, les oncles et tantes, les amis proches de la famille ou encore les voisins peuvent s'impliquer fortement dans l'encadrement et l'éducation des jeunes enfants. Par ailleurs, une famille entretient toujours des liens – quelle que soit leur nature – avec le réseau local constitué des voisins et des habitants du quartier. Elle a également des contacts, plus ou moins réguliers, avec les professionnels que sont les pédiatres, les conseillers parentaux ou le personnel des structures d'accueil de jour.

DE L'IMPORTANCE DU PARTENARIAT ÉDUCATIF DURANT LA PÉRIODE-CLÉ QU'EST LA PRIME ENFANCE

Cette brochure thématique se fonde sur l'idée suivante : les rencontres entre les parents de jeunes enfants et les professionnels, qu'elles soient organisées ou informelles, devraient être l'occasion, dans une démarche commune, de promouvoir des changements qui permettront d'améliorer les conditions dans lesquelles l'enfant grandit. Les bénéfices sont d'autant plus importants lorsque ce processus valorise les ressources des parents et des autres personnes de référence et que ceux-ci prennent conscience qu'ils peuvent contribuer à créer un environnement sain et stimulant pour leur enfant. De plus, l'enfant doit être perçu comme un acteur de son avenir et de son développement. Il s'agit donc de prendre en considération le triangle professionnels-parents-enfant. Le partenariat éducatif, c'est-à-dire la collaboration entre les parents et les institutions, vise à soutenir l'enfant en responsabilisant conjointement les parents (la mère et le père) et les éducateurs ou les autres professionnels : « Les différents acteurs impliqués doivent trouver un accord pour créer les meilleures conditions possibles pour le développement de l'enfant dans tous ses espaces d'apprentissage. » (*Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance*, p. 57)

PLEINS FEUX SUR LA COLLABORATION ENTRE LES INSTITUTIONS ET LES FAMILLES TOUCHÉES OU MENACÉES PAR LA PAUVRETÉ

La prévention et la lutte contre la pauvreté couvrent un large éventail de mesures, qui se situent à différents niveaux, comme l'illustre par exemple le modèle « Primokiz » de la Fondation Jacobs (Fondation Jacobs, 2012). Ce modèle, élaboré par l'Institut Marie Meierhofer, définit trois niveaux :

- > la promotion d'un cadre favorable à tous les enfants (et à leur développement) ;
- > les initiatives destinées à certains groupes ;
- > les mesures indiquées pour une situation en particulier.

La présente publication insiste sur l'importance du partenariat avec les parents pour assurer à l'enfant des conditions de développement optimales. Elle se concentre sur la collaboration entre les institutions et les parents (ou les autres personnes de référence) des jeunes enfants issus de milieux socialement défavorisés. Il peut s'agir d'institutions qui s'adressent à tous les enfants sans distinction (p. ex. institutions de la petite enfance ou consultations parent-enfant) ou de services destinés à des groupes particuliers, comme les groupes de jeux centrés sur la pratique de la langue. Par contre, ce document ne traite pas du domaine individuel, dans lequel s'inscrivent entre autres les mesures de protection de l'enfant, qui dépendent d'un autre cadre juridique et systémique.

LA COLLABORATION AVEC LES PARENTS COMME OUTIL DE PRÉVENTION DE LA PAUVRETÉ : RÉFLEXION APPROFONDIE

Trois spécialistes de différentes disciplines analysent la problématique « pauvreté et petite enfance ». Ils évoquent des pistes pour mettre en place une collaboration de qualité avec les parents dans le but de prévenir la pauvreté et d'atténuer ses effets sur les jeunes enfants. Dieter Schürch, PhD, met en évidence les critères qui définissent la pauvreté dans un contexte social en profonde mutation. Heidi Simoni, PhD, place le tout-petit au centre de la réflexion en décrivant ce que représente la pauvreté depuis son point de vue et pourquoi l'accueil et l'éducation des très jeunes enfants revêtent une importance capitale. Cordula Bieri et Samantha Sengupta traitent des conséquences de la pauvreté pour les enfants et les familles en Suisse et montrent comment les enseignements tirés du travail mené avec les parents à l'école peuvent être utiles dès la petite enfance.

PAUVRETÉ SILENCIEUSE : LA SIGNIFICATION DE LA PAUVRETÉ POUR LES JEUNES ENFANTS ET LEUR FAMILLE

Dans le Tiers-Monde, une personne pauvre est une personne qui lutte pour survivre. Ce n'est pas le cas dans un pays comme la Suisse. D'autres critères sont nécessaires pour définir la pauvreté. D'autant plus quand la condition des familles et leur rapport avec le développement de l'enfant depuis la naissance figurent au centre de l'analyse.

DE QUELLE PAUVRETÉ PARLONS-NOUS ?

De façon naïve, on pourrait se contenter de définir la pauvreté en termes d'exclusion par manque de moyens financiers. Dans le cadre de l'articulation entre la vie familiale et professionnelle, Bouyala et Roussille considéraient déjà en 1982 la condition de pauvreté comme trumets pour accéder à certaines positions sociales. L'idée que le bonheur est en rapport avec la possibilité d'accéder à des biens de consommation est très répandue. La condition de bien être n'est pas nécessairement en relation avec les conditions purement matérielles (Zimmermann, Gunter, 2001).

En restreignant la condition de pauvreté à l'accès aux biens de consommation et aux ressources financières, le risque est de disposer d'une clé de lecture qui limite de façon considérable la vraie problématique. Et cela d'autant plus que les changements en cours dans le tissu social mettent en relief la naissance de « nouvelles pauvretés » (Oris, Ritschard, 2004), comme par exemple les jeunes au chômage, les familles monoparentales (Volpi, 2007 ; Zanatta, 2008), les personnes âgées, les migrants, etc.

Il faut dès lors rechercher un concept qui permette de disposer d'une clé de lecture pour appréhender les conditions pouvant entraver le développement de l'enfant. En Suisse, le *Cadre d'orientation* est devenu un document de référence pour la qualité de la formation, de l'éducation et de l'accueil dans la petite enfance. Y a-t-il dans cette publication des pistes pour répondre à cette problématique ?

LE CADRE D'ORIENTATION

Un passage, qui n'a pas beaucoup attiré l'attention des instances qui ont lu le *Cadre d'orientation*, est particulièrement intéressant. Il y est dit que l'enfant doit pouvoir évoluer dans un « univers social prévisible, compréhensible et fiable » (*Cadre d'orientation*, p. 58). Selon le *Cadre d'orientation*, sans cette prémisse, on serait confronté à une situation qui prendrait la forme de l'exclusion, de l'échec et du déséquilibre social. Pieretti (2000) lie cette condition au terme de pauvreté. La pauvreté serait la perte d'une « chance de vie au niveau social ». Les critères économiques et financiers sont abandonnés pour adopter une dimension qui est, en même temps, psychologique et sociale. L'absence de l'univers décrit dans le Cadre est, aussi pour Filippini (2007), un aspect de la pauvreté et doit être considérée comme un « phénomène multidimensionnel, dynamique et surtout silencieux ».

QU'EST-CE QU'UN UNIVERS PRÉVISIBLE, COMPRÉHENSIBLE ET FIABLE ?

Plusieurs questions se posent en lien avec cet univers. Pourquoi serait-il si important pour l'accueil, la formation et l'éducation de la petite enfance ? Quel est le lien entre la pauvreté et la construction d'un univers prévisible ? Un univers qui n'est plus prévisible, compréhensible et surtout fiable, est un univers silencieux qui ne s'exprime plus. Silencieux parce qu'il n'y a plus aucune demande. L'absence de demande signifie la perte d'une attente envers une réponse. Et la réponse concerne l'existence de l'objet-univers.

Pour l'enfant, l'univers doit être prévisible. Cette prévisibilité concerne le présent, le passé, l'avenir. Le futur est la possibilité de se projeter dans un parcours temporel et existentiel. Si, dès la naissance, l'enfant bâtit l'image d'un monde qui l'entoure, il faut que ce monde soit en mesure de lui ouvrir le chemin de la vie. Les adultes, les parents, les éducateurs assurent le cadre pour que cette construction puisse se faire.

Les raisons qui expliquent la mort de cette forme d'univers sont multiples, parfois complexes (D'Alessandro, 2010). Le facteur économique peut jouer un rôle

REFLÉXION APPROFONDIE

dans ce manque de perspective, mais le choix du mot univers va bien au-delà. L'univers dont on parle est à la fois social, culturel, institutionnel, politique, environnemental et, aussi, économique et financier. La combinaison répétée de ces composantes démontre qu'il peut y avoir d'innombrables formes de perte de tout espoir par rapport au monde qui viendra.

L'UNIVERS... SOURCE DU DÉVELOPPEMENT

La poétesse Marge Piercy affirme que « pour conquérir le futur, il faut avant tout le rêve ». Le rêve anticipateur est observable dans toutes les formes de jeu. L'enfant est un être en développement, l'ensemble de son activité vise la conquête de l'espace physique et social. La clé du développement est le plaisir de croire en un monde qui promet l'autonomie, la réussite, la responsabilité dans une société qui est en mesure d'accepter et d'intégrer les différences. Le parcours qui amène à ce résultat est la présence d'adultes qui ont le temps de donner leur attention à un enfant qui, depuis sa naissance, leur adresse des demandes. La disponibilité de l'adulte pour accompagner l'enfant dans ses efforts est le signe d'une posture positive et essentielle. L'adulte est pour l'enfant le point de référence, il reflète l'image de son interprétation du monde, au-delà des mots. L'attitude de fermeture et la perte de toute forme de rêverie se répercutent sur le désir de l'enfant de connaître et d'apprendre et, dans un deuxième temps, sur la construction d'un ordre cognitif.

Du point de vue conceptuel, c'est bien la construction de l'espace de pensée qui est compromise. Cet espace mental qui permet de « distinguer l'ici de l'ailleurs, le maintenant de l'avant et de l'après, le soi du non-soi, l'interne de l'externe » (Resnik, 1990 ; Perret-Clermont, 2001). En adoptant cette notion d'espace de pensée, l'accent est mis sur le besoin de disposer d'un cadre social qui soit en mesure de promettre un avenir aux nouvelles générations. Ce futur est pour l'enfant la construction d'un imaginaire qu'il va bâtir au fur et à mesure. Dans une telle vision, devenir adulte est alors une aspiration positive, de même que comprendre les lois de la nature est source de plaisir. Chercher des contacts, devenir membre d'un contexte social, sem-

blera une nécessité. L'absence de cette vision, de cette promesse d'un monde explicable et fiable, est la manifestation d'une nouvelle forme de pauvreté.

PAUVRETÉ SANS PAUVRES

La pauvreté ainsi définie n'est pas en mesure d'exprimer ses besoins. Elle est silencieuse et peine à répondre aux offres d'aide. Elle est incapable d'établir un lien constructif avec l'entourage (Becker, 2005). La pauvreté n'est pas l'absence de moyens pour survivre, elle est avant tout mentale dans un environnement social qui connaît le soutien financier comme étant souvent la seule forme d'aide. L'aide sociale permet de survivre, mais ne permet pas de rentrer dans « l'ordre du devenir historique ». Le cadre familial qui permet à l'enfant de se situer est souvent compromis. La difficulté est alors avant tout d'identifier les familles concernées et d'établir avec elles un rapport qui leur permette de sortir de l'isolement.

CRITÈRES POUR UNE STRATÉGIE COHÉRENTE

Pour appréhender l'univers fiable dont parle le *Cadre d'orientation*, une lecture et une interprétation positives de l'état du monde sont indispensables. Cette clé de lecture implique une base culturelle qui permette d'identifier les perspectives de développement favorables au futur de l'humanité. De ce fait, les professionnels doivent disposer, au-delà d'une prédisposition à l'aide, d'une culture de fond qui les mettent à l'abri d'une vision du monde fragile.

Afin de jeter les bases pour bâtir un espace de pensée, un univers prévisible, compréhensible et fiable, les critères suivants doivent être pris en compte. Ils reposent sur les pratiques et la littérature dans le domaine.

1. Le mot bâtir signifie construire. Une construction demande du temps, un plan, des objectifs et des acteurs. Aucun de ces facteurs n'est donné à l'avance.
2. Le silence et la non visibilité obligent les acteurs qui agissent dans le domaine à aller là où les familles se trouvent. Ce principe pédagogique est d'une importance fondamentale.
3. Aller là où les familles se trouvent ne veut pas encore dire disposer du langage qui permet d'établir un contact. La meilleure façon pour agir est de faire appel à des personnes qui font partie de la même culture, du même contexte linguistique ; en d'autres mots qui sont reconnues comme étant semblables (Clot, 2006).
4. Le contact poursuit le but d'identifier et de « reconstruire » le point de vue de la personne rencontrée. Par rapport à ce moment, la présence de l'enfant peut jouer un rôle fondamental.
5. Un lieu doit permettre d'accueillir les personnes avec qui on a établi le contact. Lieu qui se trouve dans les environs de l'habitation, du quartier ou autre. Le lieu a une valeur symbolique.
6. Se rencontrer signifie faire des activités partagées, décidées ensemble. Par exemple : préparer des re-

pas, prendre en charge à tour de rôle les enfants de l'autre famille, établir un programme de rencontres avec une personne de l'administration locale, etc. L'entraide entre familles est une composante de ces moments.

7. Le noyau social qui va se constituer à travers les rencontres, évoquées au point 6, joue le rôle de diffuseur de l'information et des pratiques à d'autres familles qui vivent dans des conditions semblables (Un exemple est le projet Il tragitto au Tessin.)
8. La visibilité sociale du noyau, par exemple dans les médias, a pour but de faire lentement sortir le groupe de l'état d'émargination sociale.
9. Une composante économique doit caractériser quelques activités partagées (voir point 6). La différence culturelle et sociale entre les participants aux rencontres permet de favoriser le développement de produits de niche qui, à leur tour, peuvent favoriser l'accès à certaines formes de marché.

Dieter Schürch

Prof. Dieter Schürch, PhD, a été assistant du prof. Jean Piaget et a collaboré pendant une dizaine d'années avec le prof. Michael Huberman (Universités de Genève et de Harvard). Il a obtenu son doctorat en sciences de la psychologie de la communication à l'Université Paris X. Il s'est occupé de la formation psychologique et didactique des enseignants, de l'école enfantine jusqu'aux Hautes écoles pédagogiques. Il a lancé des projets novateurs qui visent à la sauvegarde et à la valorisation des minorités culturelles et linguistiques. Il a été professeur d'ingénierie de la formation et de l'innovation à l'Université de la Suisse italienne et a dirigé jusqu'en 2007 le laboratoire associé. Il a été chargé de cours aux Universités de Bologne et de Genève.

CONDITIONS D'UNE BONNE COLLABORATION AVEC LES PARENTS DANS LE DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE : UN REGARD SUR LES ENFANTS ET LES FAMILLES

Les familles et les enfants touchés par la pauvreté sont vulnérables dans les principaux domaines de la vie et du développement. Les enfants ont le droit d'être protégés de la discrimination découlant de la pauvreté. Il est donc indispensable que la politique de la petite enfance s'attache aux familles en situation de précarité. Les mesures destinées aux familles touchées ou menacées par la pauvreté ont pour objectif ultime d'améliorer la participation des enfants à la société et de poser de bonnes bases pour leur santé et leur parcours de formation.

POURQUOI L'ACCUEIL ET L'ÉDUCATION SONT-ILS (TELLEMENT) IMPORTANTS DANS LES PREMIÈRES ANNÉES POUR LES ENFANTS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ?

La vie intra-utérine et les premières années d'un enfant marquent fortement sa vie. Même si le développement d'un individu ne s'arrête jamais, dans la mesure où beaucoup de choses peuvent être apprises, modifiées ou retravaillées par la suite, la petite enfance est une phase de vie primordiale du point de vue du développement, durant laquelle l'enfant est particulièrement sensible aux influences extérieures. On a par exemple constaté que lorsque la mère subit un fort stress psychosocial pendant la grossesse, la construction du système de stress de l'enfant s'en trouve modifiée à long terme. Ces enfants seront plus sensibles au stress que les autres et moins à même de le gérer. C'est pourquoi il est nécessaire que leur environnement les soutienne de manière particulièrement sensible.

De nombreuses compétences présentes à la naissance ne peuvent se développer que si elles sont encouragées suffisamment au bon moment. Pour la suite du parcours éducatif de l'enfant, il est capital qu'il puisse se percevoir dès les premiers mois de sa vie comme un individu capable d'apprendre.

Pour leur développement, tous les enfants ont besoin, d'une part, de protection et d'un sentiment de sécurité et, d'autre part, de stimulations variées et adaptées à leur stade de développement. Ils recherchent ces deux aspects activement et assidûment. Lorsque les besoins d'exploration et d'apprentissage ne sont pas comblés, ou en l'absence de personnes de référence aimantes et rassurantes, l'enfant subit à long terme des conséquences négatives – voire dévastatrices – pour sa santé et son développement.

La pauvreté peut avoir un impact négatif sur la satisfaction de ces deux types de besoins. Des études ont montré qu'une famille en situation de précarité doit souvent faire face à des problèmes psychosociaux et à un haut niveau de stress, ce qui peut aboutir à un accompagnement de l'enfant insuffisant et à des comportements éducatifs inadéquats. Ces deux éléments nuisent au bien-être de l'enfant et préteritent son développement psychique, physique et social (cf. Schlack, 2008). La pauvreté peut donc mettre à mal les compétences relationnelles, éducatives et d'accompagnement des personnes de référence.

Un enfant court davantage de risque de voir son développement entravé lorsque son entourage doit simultanément faire face à des problèmes psychosociaux et à un manque de moyens. La précarité est souvent le signe d'une situation problématique à divers niveaux et qui se caractérise ainsi :

- > exclusion sociale en raison de la pauvreté matérielle et du manque d'opportunités ;
- > obstacles rendant plus difficiles tant l'accès aux ressources que l'utilisation des services ;
- > faible niveau de formation ou mauvaise expérience de l'école et du système éducatif, qui complique l'accompagnement des enfants dans leur parcours ;
- > difficultés pour communiquer dans la langue d'usage ;
- > manque d'aisance vis-à-vis de la culture locale et, en particulier, des systèmes sanitaire et éducatif.

REFLÉXION APPROFONDIE

Pour l'enfant, une situation de précarité économique durant ses premières années se traduit par :

- > des lacunes au niveau des stimulations cognitives, sociales et Communicationnelles ;
- > un soutien insuffisant dans la première partie de son parcours scolaire ;
- > l'expérience d'une forme d'impuissance des parents.

Des recherches ont montré que la situation sociofamiliale influence très fortement les conditions dans lesquelles un enfant commence son parcours scolaire et que le système éducatif ne parvient pas par la suite à gommer les disparités.

CADRE JURIDIQUE DE LA PRÉVENTION DE LA PAUVRETÉ

La Convention des droits de l'enfant de l'ONU constitue le cadre de référence de la prévention de la pauvreté et de ses conséquences. La législation suisse se doit de la respecter en matière de protection, d'encouragement et de participation des enfants et des adolescents. Les droits de l'enfant s'appliquent à tous les enfants dès leur naissance et jusqu'à leurs 18 ans révolus (cf. Gerber Jenny, Stössel et Simoni, 2014 ; Comité des droits de l'enfant, 2005). La Constitution fédérale, dans son chapitre consacré aux droits fondamentaux, dispose (art. 11, al. 1) que :

- > Les enfants et les jeunes ont droit à une protection particulière de leur intégrité et à l'encouragement de leur développement.

Les articles les plus pertinents de la convention de l'ONU au regard de la thématique des familles touchées ou menacées par la pauvreté sont les suivants :

- > Art. 2 : L'enfant a droit à la protection contre toute forme de discrimination.
- > Art. 18 : La responsabilité d'élever l'enfant incombe au premier chef aux parents. L'Etat doit les soutenir dans cette tâche.
- > Art. 28 : Chaque enfant a droit à l'éducation.
- > Art. 31 : L'enfant a le droit au repos et aux loisirs et le droit de participer à la vie culturelle et artistique.

À QUELS NIVEAUX AGIR POUR PRÉVENIR LA PAUVRETÉ DES FAMILLES ?

Une politique de la petite enfance qui entend lutter contre les effets de la pauvreté doit porter sur l'expérience quotidienne des enfants et sur les conditions de vie des familles.

Il est possible de pallier les conséquences de la pauvreté sur les enfants et les parents en instaurant d'une part des mesures structurelles, et en soutenant de l'autre les personnes touchées ou menacées par la pauvreté. Dans le premier cas, il s'agit de poursuivre une politique familiale et des politiques publiques propres à assurer des services et un cadre permettant d'atténuer la pauvreté en luttant contre les inégalités, l'isolement et la discrimination. Ces mesures doivent viser à soutenir et à garantir le mieux possible la participation à la vie collective. Elles doivent en outre être appliquées de manière coordonnée et leurs effets doivent être régulièrement mesurés.

Concernant le second point, soutenir les enfants et les familles menacées ou touchées par la pauvreté est le meilleur moyen de lutter contre la précarité. Il s'agit de renforcer, de préserver ou d'améliorer la santé aussi bien mentale, physique que sociale de tous les membres de la famille, ainsi que de favoriser le développement de leurs capacités d'action et de résistance (résilience). Dans le cadre de la petite enfance, cette démarche implique en premier lieu de faire en sorte que les enfants se sentent acteurs de leur propre situation. Pour ce faire, ils ont besoin de pouvoir compter sur des personnes de référence conscientes et capables d'agir.

Ces deux types de mesures interagissent entre elles. Certaines mesures structurelles ont également un effet de soutien : les prescriptions salariales luttent par exemple contre le phénomène des travailleurs pauvres ; de même, en cas de divorce, des règlements financiers favorables aux enfants combattent la pauvreté infantile. Il est ainsi possible d'éviter que des familles ne tombent dans la pauvreté en dépit de leur activité professionnelle ou à cause du temps consacré à la garde des enfants.

Plusieurs études prouvent, chiffres à l'appui, que les investissements consentis pour la petite enfance sont rentables pour la société (p. ex. Heckmann et al., 2010). De tels investissements devraient garantir à chacun de bonnes prestations de base tout en prenant spécifiquement en compte les besoins des groupes vulnérables. Assurer de bonnes conditions de vie pour les familles et les enfants, ainsi qu'un réseau de services de soutien, permet à la fois de favoriser un bon développement et de prévenir les problèmes à ce niveau. Il convient de combiner les stratégies de soutien et de prévention (cf. Jacobs Foundation, 2012). Ainsi, une démarche coordonnée et globale visera principalement à :

- > encourager le développement de représentations positives de soi (y compris du point de vue de la confiance en soi et de la perception de son corps) ;
- > promouvoir la santé dès la naissance (prévention, soins du corps et des dents, alimentation, mouvement, autoreprésentation) ;
- > accompagner chaque enfant dans son parcours de formation, et ce dès la naissance ;
- > accorder aux parents et aux enfants suffisamment de temps et leur permettre de se reposer ;
- > proposer une offre d'accueil extrafamilial financièrement accessible à toutes les familles, suffisante, de qualité et assurée par des professionnels bien formés ;
- > fournir des services d'accompagnement, de conseil et de traitement adaptés ;
- > planifier et mettre en place des environnements de vie adaptés aux jeunes enfants et aux familles (logements et aménagements alentour, espaces de jeux et de rencontre, p. ex. centres familiaux).

A QUOI FAUT-IL VEILLER AVANT TOUT DANS LE CADRE DE LA PRÉVENTION DE LA PAUVRETÉ ?

Il ne faut pas confondre lutte contre la pauvreté des familles et distribution d'argent. Les familles assument des tâches importantes pour la société et sont avant tout des fournisseurs de prestations, ce qui ne va pas sans risques, la pauvreté étant l'un d'entre eux. Il est nécessaire d'apprécier à leur juste valeur le rôle et la responsabilité des parents et des autres personnes de référence, ce qui implique d'assurer leur participation, y compris aux décisions, dès que l'occasion concrète s'en présente.

Il est important de considérer que la pauvreté n'est pas « seulement » un problème économique. Lorsqu'elle n'est pas temporaire, la précarité réduit le champ d'action, la sphère de pensées et le champ des représentations des familles. Elle influe sur le niveau d'information et sur les attentes, ce qui à son tour se répercute sur les actions et les projets des parents. Leur horizon d'attentes concernant l'avenir de leur enfant risque alors d'être restreint ou, au contraire, démesuré. L'univers et la sphère de développement psychique, physique et social des enfants se trouvent limités au quotidien. Ils ont souvent l'impression que leurs parents ne sont ni compétents ni autonomes et les perçoivent au contraire comme résignés, peu en phase avec la réalité et uniquement déterminés par des éléments externes.

La précarité et la capacité ou non à la surmonter semblent être souvent vécues à travers le prisme de l'auto-efficacité, c'est-à-dire se traduire en termes d'impuissance : « La précarité actuelle touche moins ceux qui ont, ou ont eu, des possibilités. » (Dubach et al., 2010) Un sociologue romand a envisagé la pauvreté en termes de conséquences sur l'espace de pensée et de projets : « Une possibilité de définir la pauvreté c'est de la considérer comme l'incapacité de faire des projets. » (Fragnière, 2003)

Les mesures de prévention et de lutte contre la pauvreté et ses conséquences se doivent de soutenir à la fois les parents, les enfants et l'entourage de la famille. Les enfants devraient être en mesure tant de se considérer comme des individus capables de découvrir et d'appréhender que de percevoir leurs parents comme des modèles compétents et expérimentés.

Une action de prévention de la pauvreté véritablement centrée sur les familles visera donc avant tout à ce que les référents puissent se réjouir de la présence de l'enfant et de son développement, avoir confiance en son avenir et former puis poursuivre des projets à son sujet.

Heidi Simoni

Heidi Simoni, PhD, psychologue spécialiste en psychothérapie FSP, dirige depuis 2007 l'Institut Marie Meierhofer pour l'enfance (MMI). Membre fondatrice de l'Association germanophone de la santé mentale infantile (GAIMH), ses recherches portent sur l'acquisition des compétences sociales et le développement chez les tout-petits.

L'équipe du MMI enseigne et étudie l'interaction entre les processus de formation chez l'enfant et son encadrement par les adultes. Elle s'intéresse également aux questions juridiques qui sous-tendent la protection, l'encouragement et la participation des enfants. L'institut est membre notamment du Réseau d'accueil extrafamilial et de la Commission de la protection de l'enfance du canton de Zurich.

DES RESSOURCES CRUCIALES : EXPÉRIENCES TIRÉES DE PROJETS MENÉS À L'ÉCOLE

En Suisse, la pauvreté est une réalité. Les personnes les plus touchées sont les familles monoparentales, les personnes peu qualifiées, les familles nombreuses et les étrangers. Les migrants sont plus souvent confrontés à la précarité en raison de la difficulté à faire reconnaître leur diplôme, qui s'ajoute au défi que représente l'apprentissage de la langue. De ce fait, ils travaillent souvent dans des secteurs à bas salaires, comme l'hôtellerie-restauration ou le bâtiment, et ont fréquemment des contrats de travail atypiques (contrat à durée déterminée, travail à temps partiel ou engagement sur une base horaire).

Le manque de ressources économiques s'accompagne d'autres difficultés : logement précaire, mauvaise couverture sanitaire, statut légal incertain ou isolement social. Par ailleurs, la pauvreté entraîne un manque d'opportunités et de perspectives concrètes, voire de la discrimination.

Dans une prise de position (cf. Caritas, 2013), Caritas a souligné l'importance du rôle que joue l'encouragement précoce dans la prévention de la pauvreté et la lutte contre ses conséquences. C'est en effet un moyen efficace de soutenir les enfants et les familles pendant cette période de vie cruciale, et ainsi d'ouvrir des perspectives.

ENCOURAGEMENT PRÉCOCE : TROP PEU D'INVESTISSEMENTS, C'EST LA GARANTIE DE L'EXCLUSION

La prise de position de Caritas « Combattre la pauvreté des familles monoparentales » met en évidence que les enfants issus de familles en situation précaire ont moins facilement accès à l'encouragement précoce encadré par des professionnels (cf. Caritas, 2015). L'étude de l'université de Berne, « Familles monoparentales et pauvreté en Suisse » (en allemand), révèle qu'obtenir une place d'accueil de jour est parfois difficile (cf. Amacker, Funke et Wenger, 2015). Ce qui vaut pour n'importe quelle famille touchée ou menacée par la pauvreté est d'autant plus vrai pour les familles monoparentales : en Suisse, une place d'accueil de jour extrafamilial coûte presque

autant que ce que rapporte le travail d'une personne, et ce en raison du faible taux de financement public. En outre, les horaires de travail irréguliers, par exemple en cas de travail par équipes, compliquent l'organisation vis-à-vis de la structure d'accueil. De nombreuses familles ont donc recours, autant que possible, à leur réseau social (parents, voisins ou amis), en lieu et place d'un accueil professionnel.

LA COLLABORATION AVEC LES PARENTS COMME OUTIL DE PRÉVENTION DE LA PAUVRETÉ

La collaboration et coopération avec les parents visent à impliquer tout l'environnement de l'enfant afin de lui offrir un soutien global et individuel. Caractérisée par la communication réciproque, elle consiste en des échanges portant sur le développement et l'apprentissage de l'enfant, mais aussi sur le système éducatif en général. En fonction de son âge, l'enfant peut également prendre part à ces discussions. Cette démarche permet de définir des buts communs, de clarifier les compétences de chacun et, le cas échéant, de coordonner les mesures à prendre.

Dans le système éducatif, les enfants et les adolescents issus de familles en situation de vulnérabilité sociale d'un point de vue socioéconomique sont clairement désavantagés, que ce soit en termes d'accès, de progression ou de réussite. Dans ce contexte, la collaboration avec les parents et les autres personnes impliquées revêt une importance accrue. Becker, Jäpel et Beck (2013) ont constaté que la situation socioéconomique familiale joue un rôle déterminant dans la réussite d'une formation. Les raisons d'un taux de réussite moins élevé chez les enfants défavorisés sont : l'absence d'un contexte familial stimulant, de faibles attentes des parents vis-à-vis de la formation (moins fréquent chez les familles issues de l'immigration), des difficultés linguistiques et un manque d'informations. En accompagnant et en soutenant ces enfants dans leur développement, les services d'accueil et d'éducation de la petite enfance permettent de réduire cette inégalité des chances. Pour pouvoir asseoir l'effet escompté, il faut que toutes les personnes impliquées veillent particulièrement à cette collaboration avec les parents.

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS : LES ENSEIGNEMENTS DES EXPÉRIENCES FAITES À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Dans les institutions de la petite enfance, la collaboration avec les parents revient surtout à suivre et à encourager le développement personnel de l'enfant. À l'école, les enseignants doivent se conformer à un plan d'études prédéfini, ce qui à la fois laisse beaucoup moins de marge de manœuvre individuelle et affecte fortement les possibilités de collaborer. En règle générale, la collaboration entre le milieu familial et l'institution, tant à l'école qu'en contexte préscolaire, permet de construire un réseau de contacts et d'échanges, ce qui a un effet positif sur le développement cognitif de l'enfant, sur ses compétences sociales et sur ses chances de réussir son parcours éducatif. Sur la base de projets menés à l'école, Caritas dispose d'une expertise en matière de défis et d'opportunités en milieu scolaire. Ces connaissances peuvent être utiles pour la petite enfance.

- > **Dialogue et participation :** Pour que la coopération soit satisfaisante, il faut que les parents soient disponibles et que tout le monde comprenne le sens de la démarche. Il est en outre intéressant de remettre en question les modèles habituels. Souvent, la répartition des tâches avec les parents est tacitement définie comme suit : c'est l'école ou l'institution d'accueil qui propose aux parents une collaboration, que les parents sont obligés d'accepter. Or, il serait possible de définir la collaboration directement avec les parents – et ainsi de renforcer leur contribution – en négociant la relation au niveau d'une classe, en travaillant avec les associations de parents ou en discutant avec les organismes porteurs dans lesquels les parents sont engagés.
- > **Aider les nouveaux :** En raison du fédéralisme et d'un haut niveau d'autonomie, les systèmes diffèrent d'une région à l'autre du pays, mais aussi d'une école à l'autre ou d'une crèche à l'autre. Par conséquent, il est important d'expliquer aux nouvelles familles comment l'institution collabore avec les parents.

- > **Soigner la transmission d'informations :** pas uniquement par écrit, au bon endroit et au bon moment – Il est crucial de vérifier que les informations arrivent bien à leurs destinataires. Souvent, l'école ne communique avec les parents que sous forme écrite et presque exclusivement dans la langue officielle. Ce faisant, elle exige des parents de disposer de compétences langagières suffisantes, y compris en lecture, et d'être à l'aise avec les textes et les formulaires. Par ailleurs, le dialogue oral est quasiment le seul moyen de transmettre aux parents des informations et des attentes informelles ou pour expliquer les règles de comportement à adopter dans le système éducatif.
- > **Soutien administratif :** Les familles touchées par la pauvreté sont d'autant plus souvent confrontées à des formulaires et à des documents écrits qu'elles doivent fournir des justificatifs pour obtenir des aides financières. Les enseignants ou les éducateurs peuvent être ici d'une grande aide en indiquant le service compétent ou en apportant leur soutien lors de ces démarches.

LA COLLABORATION AVEC LES PARENTS EXIGE DES MOYENS

Une collaboration entre parents et institutions n'est possible que si le temps disponible de part et d'autre est suffisant. S'il est primordial que le professionnel dispose du temps nécessaire pour observer l'enfant puis pour préparer l'entretien avec les parents, il est tout aussi important que ces derniers aient, de leur côté, suffisamment de temps et d'attention à accorder au travail avec l'institution éducative. Ils doivent pouvoir lire et étudier les courriers au calme, ne pas manquer les rendez-vous avec les enseignants ou les éducateurs, s'y préparer et, éventuellement, pouvoir se rendre aux autres réunions. Il faudra donc organiser la garde des frères et sœurs, ce qui peut engendrer des dépenses. Les familles qui, au quotidien, doivent faire face à différents types de difficultés, qu'il s'agisse du risque ou de l'expérience de la pauvreté, de l'isolement social, de l'insécurité professionnelle, de problèmes de santé ou de conditions de logement précaires, ne peuvent souvent pas s'impliquer totalement dans la collaboration avec l'institution. Les soucis d'ordre existentiel et les efforts consentis pour améliorer la situation de la famille mobilisent déjà la plus grande partie des ressources disponibles, si bien que la collaboration avec l'école ou l'institution d'accueil de jour peut sortir de leur champ de vision.

Le travail de Caritas révèle qu'il peut être très profitable d'avoir recours à une personne de confiance ayant une bonne connaissance du fonctionnement local pour aider les parents en leur communiquant des informations, en répondant à leurs questions et en les soulageant au quotidien. Comme il est rare que les familles puissent demander à une personne de leur entourage de remplir ce rôle, les programmes et les services qui travaillent avec des médiateurs bénévoles peuvent être très utiles.

QUAND L'ARBRE CACHE LA FORÊT

La mise en place d'une collaboration constructive avec les parents se heurte souvent au manque de ressources. Les parents ne répondent pas, ou alors partiellement, à des demandes qui semblent minimales pour l'institution. Un rendez-vous manqué pour des raisons confuses, un courrier resté sans réponse ou un manque de matériel éducatif sont autant d'obstacles à une collaboration fructueuse. De tels événements donnent souvent lieu à des malentendus ou ont pour conséquence que les professionnels ont une impression négative de l'implication des parents.

Dans ce genre de situation, les efforts se concentrent sur l'établissement des bases de la collaboration elle-même, au lieu de porter sur l'évaluation constructive de l'enfant et le soutien au développement de ses compétences. Ces éléments renforcent la propension des parents à se percevoir comme moins importants en raison de leurs difficultés personnelles ou de compréhension et accentuent leur tendance à ne pas se considérer comme des spécialistes concernant leur enfant ou à avoir l'impression de n'être pas reconnus comme tels dans le rapport de collaboration avec l'institution éducative. Ce phénomène engendre insécurité et peur de l'échec. Il convient à ce titre de former les professionnels et de leur fournir les instruments adéquats pour gérer ces situations exigeantes.

L'ATTITUDE EST IMPORTANTE, DANS LE TRAVAIL AVEC LES ENFANTS COMME AVEC LES PARENTS

Comme le montre clairement le *Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse*, il est essentiel que les institutions d'accueil et d'éducation accompagnent l'enfant de manière globale. Cette manière de travailler influence positivement la collaboration avec les parents, qui donne de meilleurs résultats lorsque les rencontres se déroulent en face à face ainsi que dans le respect de chacun et de chaque situation. Les professionnels doivent par ailleurs être conscients de la réalité suivante : lorsque l'on est dans une situation socioéconomique difficile, les plus petites choses peuvent constituer de véritables défis.

Projet « Copilot » – Caritas Zurich

L'accompagnement des bénévoles et les informations qu'ils transmettent offrent aux parents la possibilité d'intensifier et d'améliorer leur collaboration avec l'école, augmentant ainsi les chances des enfants de réussir leur parcours de formation. Cette démarche permet ainsi aux enfants d'entrer plus facilement dans le monde du travail, ce qui contribue considérablement à lutter contre la pauvreté. Les bénévoles, quant à eux, découvrent d'autres manières de vivre et de nouvelles cultures, développent leur sensibilité culturelle et élargissent leur réseau social.

Cordula Bieri und Samantha Sengupta

Après avoir étudié la sociologie à l'université de Zurich, Cordula Bieri travaille à Caritas Zurich en qualité de collaboratrice scientifique. Le travail de sensibilisation mené par l'association est fondé sur ses recherches consacrées à la pauvreté des familles dans le canton de Zurich. Au cours des trois dernières années, elle s'est intéressée en particulier aux conditions de logement des personnes en situation de précarité.

Samantha Sengupta a enseigné au degré secondaire pendant plusieurs années, avant de collaborer au programme QUIMS (développement de la qualité dans les écoles multiculturelles) et de travailler dans le domaine de l'intégration professionnelle des adolescents. Elle a également suivi une formation en communication interculturelle à l'université des sciences appliquées de Zurich (ZHAW). Au sein de Caritas Zurich, elle a d'abord assumé la direction opérationnelle et stratégique du projet « schulstart+ ». En 2014, elle est devenue responsable du développement et de la mise en place du projet « Copilot ».

Caritas Zurich est une œuvre d'entraide catholique indépendante. L'association s'engage en faveur des familles touchées par la pauvreté et des personnes en situation de précarité, indépendamment de leur origine et de leurs opinions.

PRÉVENIR LA PAUVRETÉ : ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS D'UNE COLLABORATION RÉUSSIE AVEC LES PARENTS

Les réflexions menées dans cette brochure reposent sur l'idée que la collaboration entre les parents de jeunes enfants et les professionnels des institutions de la petite enfance (structures d'accueil de jour, groupes de jeux, cabinets médicaux, maisons de quartier, etc.) devrait être l'occasion, dans une démarche commune, de promouvoir des changements permettant d'améliorer les conditions dans lesquelles l'enfant grandit et d'augmenter ainsi ses perspectives d'avenir. Des spécialistes de la prévention de la pauvreté, de la collaboration avec les parents et de la petite enfance se sont réunis pour définir des éléments constitutifs d'un tel effort. Ces travaux se sont fondés sur les connaissances et les expériences des participants ainsi que sur le *Cadre d'orientation* pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance. Les éléments développés ci-après proposent des pistes pour mettre en place une collaboration réussie avec les parents et utiliser ces espaces de dialogue afin de prévenir la pauvreté dans le domaine de la petite enfance.

1^{ER} ÉLÉMENT :

Ouvrir des voies d'accès. Et investir dans la petite enfance.

Alors que ce sont précisément les familles touchées par la pauvreté qui auraient tout intérêt à utiliser les offres d'accueil et d'éducation de la petite enfance, l'expérience montre qu'elles leur sont difficiles d'accès. Il faudrait remédier à cette situation sur deux plans : d'une part, permettre au plus grand nombre de familles de bénéficier d'un accueil et d'une éducation de qualité pour les tout-petits en levant les obstacles (financiers, culturels, géographiques) qui leur barrent l'accès aux institutions ; d'autre part, rechercher et établir activement le contact avec les parents. L'idéal serait une combinaison de voies d'accès : ouvrir de manière individuelle aux familles la porte des institutions, et en même temps s'adresser collectivement à des groupes donnés de parents ou d'autres personnes de référence.

IDENTIFIER ET LEVER LES BARRIÈRES

Pour que l'éducation et l'accueil de la petite enfance puissent déployer pleinement leurs effets positifs, il doit être possible d'y accéder et de s'en servir. La présence de services de qualité accroît les chances de concilier travail et vie de famille, encourageant la participation sociale et la lutte contre la pauvreté. De surcroît, les offres d'accueil et d'éducation destinées aux tout-petits rassemblent des familles d'origines différentes. À cet égard, il faut travailler activement à supprimer les obstacles qui se posent pour y accéder et les difficultés liées à leur utilisation. Ils peuvent être le fait d'un manque d'adéquation entre l'offre et la demande des parents. Citons entre autres des heures d'ouvertures inadaptées aux personnes qui travaillent, des services de puériculture axés sur des thèmes et des questions sans rapport avec les besoins des parents, de lourdes exigences financières ou administratives de la part des structures d'accueil, familles de jour ou groupes de jeu, et des barrières linguistiques limitant la compréhension, quel que soit le type de service proposé. Tous ces obstacles doivent être identifiés et levés si l'on veut créer des services véritablement adaptés aux besoins des familles.

Du côté des parents, le manque d'informations constitue un des obstacles majeurs. Il est possible qu'ils n'aient pas connaissance de certaines offres ou qu'ils ressentent de manière générale un manque d'aisance face notamment au système de santé ou au système éducatif. De même, sous l'influence par exemple de sentiments de honte ou d'expériences négatives avec les autorités, il peut arriver qu'ils négligent de faire valoir leur droit à des prestations comme les consultations parents-enfants. Autre obstacle possible, le cloisonnement entre les parents issus de milieux socioéconomiques différents. Or cette exclusion perçue mène souvent au retrait de certains groupes (« Ce n'est pas pour les gens comme moi »).

L'IMPORTANCE DES PERSONNES-CLÉS

Les offres d'aide et de conseil sont plus légitimes et mieux acceptées quand elles sont présentées par des personnes-clés. De plus, ces personnes jouent un rôle essentiel pour les prestataires d'aide et de conseil, car elles peuvent transmettre des informations déterminantes et dissiper des présuppositions erronées.

Les personnes-clés sont des personnes qui, ayant établi une relation de confiance avec les familles, sont à même de les aider. Elles ne sont pas obligatoirement issues de milieux professionnels : toute personne, bénévole ou amie, peut devenir une personne-clé, par exemple le père d'un enfant du même âge au groupe de jeu, la directrice du club sportif ou des connaissances dans les institutions religieuses ou les associations culturelles. Mais des professionnels de confiance, sages-femmes, pédiatres, puéricultrices, travailleurs sociaux, personnel des structures d'accueil, encadrants des groupes de jeu... peuvent aussi faire figure de personnes-clés. Toutes ces personnes contribuent de manière cruciale à établir le contact avec les parents et avec d'autres personnes responsables des tout-petits. Il est également utile d'établir un premier contact et de mettre ensuite la famille en relation avec des institutions ou des professionnels, par exemple une directrice de groupe de jeu, un logopédiste, un service de puériculture ou d'éducation familiale. Les personnes-clés que sont ces personnes de confiance peuvent accompagner les familles quand leurs enfants sont petits, mais aussi sur le plus long terme.

DES INVESTISSEMENTS QUI EN VALENT

LA PEINE

Ouvrir l'accès aux offres d'accueil et d'éducation de la petite enfance au plus grand nombre possible de familles, cela implique des coûts pour les services proposés et des budgets à allouer à des activités concrètes comme des projets en coopération avec les personnes-clés. En Suisse, ces coûts sont davantage répercutés sur les parents que dans la moyenne des autres pays (Réseau d'accueil extrafamilial, 2015). Un nouveau mécanisme de financement plus large, moins à la charge des parents, permettrait de garantir les offres existantes, d'en réaliser de nouvelles et de réduire les obstacles à l'entrée. Les investissements consentis dans la petite enfance se révèlent extrêmement fructueux à long terme : un financement public est donc judicieux y compris d'un point de vue économique.

2^{ÈME} ÉLÉMENT :

Intégrer les milieux de vie. Et ainsi bâtir des ponts.

Comment relier différents acteurs et divers milieux de vie ? Voici l'une des grandes questions que pose l'éducation de la petite enfance. Pour y répondre, il est particulièrement pertinent de se pencher sur l'espace social. Cette question a déjà occupé plusieurs parties prenantes dans le cadre des brochures thématiques « Intégration » et « Espace social » [en allemand], et elle est également centrale dans le contexte de la prévention et de la lutte contre la pauvreté ainsi que de la collaboration avec les parents.

EXPLOITER LES ESPACES SOCIAUX EXISTANTS

Les espaces sociaux sont des lieux essentiels de jeu et de rencontre pour les enfants. Ils permettent en outre aux familles et aux professionnels de se rencontrer et de dialoguer. En utilisant de manière ciblée les structures de l'espace social, il est possible de toucher davantage de parents tout en contribuant à la réduction des inégalités et à la cohésion sociale (cf. Brochure thématique du *Cadre d'orientation* « Espace social » [en allemand], p. 12). Les institutions qui permettent de se rencontrer, de faire connaissance et, pour finir, d'échanger des conseils et de s'aider, tant entre familles avec de jeunes enfants qu'entre les familles et les professionnels présents, ont fait leurs preuves : structures d'accueil de jour, groupes de jeu, centres de loisirs et maisons de quartier, maisons multigénérationnelles, espaces famille, centres familiaux, places de jeux, etc. Ce ne sont pas uniquement les rencontres formelles entre professionnels et parents qui sont précieuses, mais aussi les réseaux informels qui se créent grâce à de bonnes relations de voisinage ou au fil des échanges entre parents du quartier. « En outre, ces offres extrafamiliales (...) créent un lieu où les parents peuvent rencontrer d'autres familles. » D'ailleurs, les offres proposées pendant la grossesse ou autour de l'accouchement, comme les

cours de préparation à la naissance, ou d'autres offres d'ordre médical ont aussi un rôle important à jouer. « Elles améliorent l'échange et les liens avec les autres adultes et familles du quartier qui ont des enfants du même âge ou des conditions de vie similaires. » (*Cadre d'orientation*, p. 59).

Les services proposés au niveau préscolaire peuvent venir encore renforcer cet effet en créant volontairement des lieux où les parents peuvent engager la conversation et s'attarder en venant chercher leurs enfants. Les communes peuvent déjà apporter leur pierre à la constitution de réseaux informels entre les familles ou, plus généralement, entre les habitants du quartier en mettant gratuitement à disposition des espaces pour servir de lieux de rencontre.

ALLER LÀ OÙ SONT LES PARENTS

Une autre stratégie permettant d'établir le contact avec les parents et les autres personnes ayant la charge de jeunes enfants a fait ses preuves dans la pratique : se rendre dans les lieux que les parents fréquentent en tout état de cause au quotidien. Cela peut aller des salles d'attente des pédiatres aux coins jeux des cafétérias de supermarché, en passant par les associations de migrants ou par les boutiques de seconde main. Les professionnels sur le terrain rattachent ainsi leurs services aux structures et aux réalités locales existantes. Cette démarche est efficace pour permettre l'établissement et l'entretien de contacts et la transmission des informations.

FACILITER L'ACCÈS AUX OFFRES DISPONIBLES

Sur la base de ces premiers contacts, il est ensuite plus facile de jeter des ponts qui ouvriront l'accès à d'autres services. Pour rendre fructueux ce travail de mise en relation et permettre aux familles de trouver le chemin des services existants, il est crucial que les seuils d'accès soient bas ; tant du point de vue financier que dans les aspects de la relation et de la communication avec les parents et enfants nouvellement admis. Le premier « élément » proposé ci-après développe ce point de manière exhaustive.

3^{ÈME} ÉLÉMENT :

Être respectueux, coopératifs et transparents. Et venir ainsi à bout des situations même difficiles.

L'attitude de toutes les personnes impliquées constitue un facteur déterminant pour la collaboration entre professionnels et parents de tout-petits. Des relations empreintes de respect, d'esprit de coopération et de transparence permettent aux parents de constater qu'ils sont pris au sérieux dans leur rôle d'experts à propos de leurs enfants. Cela renforce leur confiance dans le fait qu'ils peuvent agir de manière compétente et en connaissance de cause vis-à-vis d'eux. Une société où l'on s'engage ensemble pour donner aux enfants les meilleures conditions possibles favorise un sentiment d'appartenance : « Afin de donner à un enfant les meilleures conditions possibles pour se former et bien grandir, il est utile que toutes les personnes qui s'occupent d'un tout-petit puissent communiquer à propos de ses processus de développement. Lorsque la responsabilité de favoriser le développement de l'enfant est assumée conjointement par les parents et les professionnels ou les autres personnes responsables de l'enfant, le *Cadre d'orientation* parle de « partenariat éducatif ». » (Brochure thématique du *Cadre d'orientation* « Espace social » [en allemand], p. 12).

**RESPECTER LA DIVERSITÉ DES
RELATIONS FAMILIALES ET SE
CONCENTRER SUR LES RESSOURCES**

Lorsque les professionnels ont une attitude négative par rapport aux parents, notamment lorsqu'ils les perçoivent comme des gens à problèmes ou des incompetents, ils courent le risque de se comporter de manière paternaliste et de dispenser des conseils bien intentionnés de manière condescendante. Il est au contraire important qu'ils adoptent une attitude empathique, sans jugement de valeur, qui prenne les parents au sérieux dans leur rôle et dans leur fonction. Ainsi, il convient de se renseigner soigneusement sur leur situation et de s'enquérir de leur vision du monde, de leurs besoins et de leurs idées de solutions, au lieu de les catégoriser a priori. Il faut également reconnaître et apprécier de manière explicite la performance immense que réalisent les parents dans une situation de précarité sociale. Le *Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse* précise : « Les enfants placés dans une structure d'accueil collectif ou une famille de jour viennent de contextes familiaux parfois très hétérogènes. Les professionnels doivent donc se montrer ouverts et compréhensifs envers des modèles familiaux, des cultures et des histoires très différentes les unes des autres. Ils considèrent que la diversité des parents est un défi et une source d'enrichisse-

ment. Ils s'adressent à tous les parents comme à des interlocuteurs égaux. » (*Cadre d'orientation*, p. 58).

Les comportements des parents qui paraissent curieux à un professionnel doivent tout d'abord être simplement observés et indiqués de manière transparente aux parents, au lieu d'être immédiatement objets de critique. Les raisons peuvent en être autres que celles supposées de prime abord : si l'enfant arrive pour la journée en forêt avec la structure d'accueil sans bottes de caoutchouc et dans une veste trop légère, est-ce dû à des problèmes financiers ? S'il n'y a régulièrement « que » la grand-mère qui vient aux rencontres parents-enseignants de l'école enfantine, est-ce à cause des horaires de travail des parents ?

Le partenariat avec les parents n'influe pas seulement sur les relations entre ceux-ci et les professionnels, mais elle a des conséquences directes pour l'enfant. Lorsqu'un parent est mis sur la sellette (par exemple parce qu'il aura mis du coca-cola et non de l'eau dans le sac) ou qu'on le contredit devant un enfant, cela ébranle fortement le sentiment de sécurité de l'enfant, car la personne sur qui il compte le plus au monde apparaît comme incapable et semble ne pas être à la hauteur de la situation.

DU TEMPS POUR INSTAURER

LA CONFIANCE

Pour établir une relation de confiance, il est nécessaire que les institutions d'éducation et d'accueil de la petite enfance puissent y consacrer suffisamment de temps. Il est indispensable qu'un échange constant ait lieu au quotidien, de préférence à propos des intérêts, des activités et des divers aspects du développement de l'enfant. Cela est rendu possible par une bonne observation des enfants de la part des professionnels, qui consignent leurs remarques et y réfléchissent. Pour ce faire, les personnes concernées doivent disposer de la compétence professionnelle nécessaire et de suffisamment de temps. Et afin d'assurer ces conditions, il faut établir les cahiers des charges et le budget en conséquence.

4^{ÈME} ÉLÉMENT :

Communiquer d'égal à égal pour permettre le dialogue.

Les changements que les parents doivent entreprendre pour mieux offrir les conditions nécessaires au bon développement des tout-petits ne peuvent pas être imposés depuis une position d'autorité. Ils ne peuvent intervenir qu'en collaboration avec les parents, dans un rapport de confiance mutuelle et d'égal à égal. À cet effet, il faut pouvoir se mettre sur la même longueur d'onde et garantir une communication adaptée à la situation.

PARLER LA MÊME LANGUE

Les parents et les professionnels (personnel des structures d'accueil, éducateurs, sages-femmes, travailleurs sociaux...) doivent parler un langage compréhensible de tous. Cela est à prendre aussi au sens littéral lorsque les uns et les autres parlent réellement des langues différentes. Des interprètes interculturels peuvent aider à éviter les malentendus. Les interprètes et médiateurs interculturels aident les professionnels à faire leur travail au-delà des frontières linguistiques et socioculturelles. Les interprètes interculturels professionnels sont aussi des experts lorsqu'il s'agit de jeter des ponts entre les cultures. Ils connaissent les éventuelles divergences et les points communs entre les différents environnements de vie et permettent d'éclaircir au cours du dialogue les représentations et les attentes réciproques. Les médiatrices culturelles aident à la coopération et au contact avec les parents mais se contentent d'apporter un complément, la personne-clé de contact et de confiance restant le professionnel de la petite enfance. Selon le contexte, il peut aussi être judicieux de proposer directement des services d'aide aux parents en plusieurs langues.

De leur côté, les professionnels de la petite enfance doivent simplifier leur langage spécialisé et le rendre compréhensible du grand public, et donc s'adapter aux

parents. « Parler la même langue », cela veut dire aussi « parler de la même chose ». Pour cela, les professionnels doivent écouter, poser des questions et essayer de se rendre compte par exemple des conséquences concrètes de la pauvreté sur la vie des parents et de leurs jeunes enfants. Cela implique de se confronter au fait que la pauvreté ne signifie pas simplement un manque de moyens financiers.

Afin de vraiment parler la même langue, les professionnels doivent communiquer avec les parents ou les autres personnes qui ont la charge des enfants à propos de leurs conceptions mutuelles : que veut dire éduquer ? Que signifie se former et se développer ? Qu'implique l'idée de « bien grandir » ? Il faut verbaliser les différences et mettre à plat les divergences de points de vue (voir aussi le troisième élément).

CHOISIR EN CONNAISSANCE DE CAUSE LE MODE DE COMMUNICATION ET LE STYLE DE CONVERSATION

Toute rencontre entre une famille et des professionnels de la petite enfance donne lieu à un face à face entre des milieux, des attentes et des rôles différents. Ils portent la marque des fonctions et valeurs culturelles respectives, de la diversité des expériences ou des conditions socioéconomiques. (cf. Brochure thématique du *Cadre d'orientation* « Intégration », p. 37). Par exemple, si une mère élevant seule son enfant se pose déjà la question de savoir si elle et son enfant seront aussi bien acceptés que les autres dans une structure d'accueil où les familles « duoparentales » sont majoritaires, elle peut interpréter un accueil trop bref de la part du personnel comme dévalorisant. « Pour tout professionnel de la formation, de l'accueil et de l'éducation de la petite enfance, le défi à relever est de choisir un mode de communication adapté à la situation, au sujet et à l'interlocuteur afin de favoriser la bonne collaboration entre l'environnement familial et l'institution. » (Brochure thématique du *Cadre d'orientation* « Intégration », p. 37)

EXPLOITER LA DIVERSITÉ DES TECHNIQUES ET DES MÉDIAS

Il est aussi important de se rencontrer sur un pied d'égalité lorsqu'on utilise les technologies d'assistance et les réseaux sociaux. Si l'on veut diffuser des informations, les supports imprimés peuvent ne pas suffire à renseigner les (jeunes) parents. Il peut donc être intéressant d'exploiter des canaux supplémentaires, des supports visuels et les nouveaux médias – par exemples des vignettes vidéo, des cartoons sur Youtube ou les réseaux sociaux comme Facebook et Instagram. Ce faisant, il convient de respecter dans ces mondes virtuels les mêmes principes que dans la communication face à face : même les moyens d'information comme Facebook ou autres ne doivent être utilisés que s'ils sont aménagés et incorporés de manière à ce que les gens puissent retrouver ces informations au cours de leurs activités quotidiennes.

Il faut également garder à l'esprit que même dans ces cas, les supports informatifs ne sont qu'une aide supplémentaire. Il ne suffit pas de donner ou de placarder les informations, mais il est préférable pour les professionnels de la petite enfance de toujours chercher à en parler. Les remarques sur ce que l'on a vu ou ce que l'on recommande rendent possible le dialogue qui mènera à un terrain d'entente : « Avez-vous entendu parler de ce super film ... » ou « J'ai adoré la scène de la promenade sous la pluie, mais je ne l'ai pas bien comprise, qu'en avez-vous pensé ? » Ce type d'échange exige la possibilité de prendre son temps

5^{ÈME} ÉLÉMENT :

**Créer des perspectives ensemble.
Parce que la pauvreté n'est pas
qu'un manque d'argent.**

Ce sont tout particulièrement les enfants issus de familles en situation de vulnérabilité sociale qui ont le plus grand bénéfice à tirer d'un accueil et d'une éducation de bonne qualité. Les activités qui peuvent être réalisées à la maison par les parents, grands-parents ou autres adultes responsables de l'enfant – lire à haute voix ou ensemble, réciter des comptines ou chanter des chansons – ont aussi un effet positif pour une meilleure égalité des chances.

**RENFORCER LES PARENTS DANS LEUR
RÔLE POUR LEUR PERMETTRE DE
PROCÉDER DE MANIÈRE AUTONOME À
DES AMÉLIORATIONS SUR LE MOMENT**

De telles activités constitutives d'un environnement stimulant pour les tout-petits n'ont toutefois pas d'effet durable si elles ne sont proposées que dans le cadre d'interventions de professionnels extérieurs à la famille. Afin de devenir partie intégrante de la vie familiale et d'être réalisées avec plaisir et motivation, elles doivent être conçues par les parents, grands-parents ou les autres personnes responsables elles-mêmes, qui doivent leur trouver un sens et être en mesure de s'y livrer. Les professionnels, les parents et la famille peuvent aussi imaginer ensemble des idées. Dans tous les cas, la famille doit absolument participer à l'élaboration de ces idées et son environnement de vie doit être pris en compte. Lorsque les parents ou les personnes de référence de l'enfant peuvent faire l'expérience de l'autonomie en élaborant leurs propres solutions, ils deviennent acteurs de leur existence et ont davantage confiance en eux. Cela a un impact direct sur les enfants. De manière générale, lorsque les enfants ressentent l'impuissance de leurs parents face à l'exclusion sociale, à la pauvreté financière et à la pénurie de possibilités d'agir, cela a un effet négatif sur eux. Orienter les parents vers l'autonomie suppose aussi que l'on puisse fixer de petits objectifs. Même

des besoins ou des avancées insignifiants aux yeux de tel professionnel de la petite enfance méritent d'être reconnus. À cet égard, comme le mentionne le 3^{ème} élément, l'attitude des professionnels joue un rôle, ainsi que la manière dont ils tiennent compte et valorisent les compétences des parents.

ET OUVRIR DES PERSPECTIVES POUR LEUR ENFANT

Outre la possibilité d'agir de manière autonome sur le moment, il est déterminant que les parents réalisent que leur action ouvre des perspectives favorables à l'avenir de leur enfant. La collaboration avec les parents devrait avoir pour but de rendre ces perspectives compréhensibles et tangibles, ce qui éveille l'envie de former des projets et avive de manière réaliste le rêve d'un meilleur avenir pour l'enfant. Par ce biais, c'est aussi le champ d'action et de pensée des familles qui s'élargit. Mais il est important de faire en sorte que la famille participe à ce processus, en s'enquérant respectueusement des besoins de tous ceux qui la composent. Les professionnels de la petite enfance ne doivent en aucun cas partir simplement du principe qu'ils savent de quoi l'on parle.

6^{ÈME} ÉLÉMENT :

**Mettre en contact les offres
et les professionnels. Et donner
une suite aux belles histoires.**

« Le développement des tout-petits s'inscrit dans des contextes et des lieux différents. Cela signifie qu'une multiplicité d'acteurs doit travailler conjointement en vue de permettre des processus formatifs fructueux. Ce développement s'opère donc dans une alternance de processus formels et informels et dans des contextes sociaux variés. Une institution ne suffit pas à le construire de façon satisfaisante. Ainsi, il est vraisemblable qu'une bonne interaction entre plusieurs institutions offrira de meilleures chances de développement et de meilleurs résultats. » (Brochure thématique du *Cadre d'orientation* « Espace social » [en allemand], p. 16)

**CONNAÎTRE LES AUTRES ET POUVOIR
DONNER LEURS COORDONNÉES**

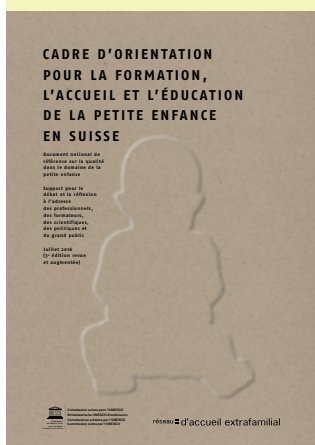
Cette citation ne s'applique pas qu'à l'éducation de la petite enfance, mais décrit de manière générale les conditions qui se révèlent motivantes, favorisent le développement des tout-petits et contribuent à l'égalité des chances lorsqu'ils grandissent. Les jeunes enfants et leurs familles entrent en contact avec divers professionnels : sages-femmes, pédiatres, collaborateurs des structures d'accueil, personnel des Jardins d'enfants et Haltes-jeux, puéricultrices, etc. Ces professionnels n'ont pas forcément le réflexe de mentionner les autres ou de faire référence à des offres ou des activités dont telle ou telle famille pourrait tirer profit. À l'heure actuelle, il n'existe pas de véritable réseau entre ces divers projets et services ; le transfert des connaissances ne s'opère pas entre eux. Cela est d'autant plus vrai pour les services offerts par des professions différentes (par ex. encouragement linguistique et conseil budgétaire). Lorsque, en changeant de tranche d'âge, un enfant cesse de voir un professionnel, il risque, à chacune de ces transitions, de « glisser entre les mailles du filet ». À chaque nouvelle phase de l'enfance, les parents risquent de passer à côté de services d'aide possible pour leur enfant, par manque d'information, par honte ou du fait de trop grands obstacles pour y accéder. Pour que les professionnels et les institutions puissent contribuer à la prévention de la

pauvreté pour les tout-petits, il est donc important que les liens avec les parents ne se tissent pas de manière isolée et sans aucun rapport les uns avec les autres. Au contraire, les différents services issus des champs de la petite enfance et de la politique sociale et de santé devraient être en contact. Cela signifie qu'ils doivent se connaître mutuellement, être informés des offres des uns et des autres et être en mesure d'orienter les bénéficiaires vers les autres offres. Des canaux d'échange interdisciplinaires doivent voir le jour au niveau local et la participation des professionnels doit être comptabilisée sur leur temps de travail.

PRÉVOIR LES CANAUX ET LES RESSOURCES DE MISE EN RÉSEAU

Une coordination des offres par le canton ou la commune (qui tient compte d'une approche de l'espace social), une plateforme d'information recensant les offres existantes au niveau local ou régional, ou un canal d'échange sous la forme d'une table ronde, peuvent constituer des remèdes. Mais là encore, la mise en réseau et la coopération entre professionnels exige des efforts, car elle suppose que chacun soit prêt à s'y atteler et dispose du temps et des ressources financières nécessaires (cf. Brochure thématique du *Cadre d'orientation* « Santé », p. 16). De plus, il est souhaitable que des structures durables de coordination soient mises sur pied, dans la mesure où l'élan généré par les rencontres uniques se dissipe vite.

APPROFONDIR LA QUESTION EN LISANT LE CADRE D'ORIENTATION POUR LA FORMATION, L'ACCUEIL ET L'ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE



Ces réflexions vous ont intéressé? N'hésitez pas à en lire davantage sur chacun de ces aspects dans le *Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance*. Le *Cadre d'orientation* s'adresse à toutes celles et ceux qui travaillent au quotidien pour ou avec des tout-petits. C'est pourquoi il prend systématiquement la perspective de l'enfant. En trois chapitres, « Principes fondamentaux », « Lignes directrices » et « Actions pédagogiques », il explicite les droits et les besoins des tout-petits et en tire des conclusions pour leur accompagnement.

Le *Cadre d'orientation* est disponible en français, en allemand et en italien et peut être commandé pour la somme de 15 francs ou téléchargé gratuitement au format PDF à l'adresse suivante :

www.cadredorientation.ch

LA COLLABORATION AVEC LES PARENTS COMME OUTIL DE PRÉVENTION DE LA PAUVRETÉ : MISE EN ŒUVRE DES ÉLÉMENTS

La collaboration avec les parents représente un facteur crucial pour un accueil et une éducation de la petite enfance efficaces, propres à accompagner l'enfant dans sa découverte du monde. Cela concerne tous les enfants et toutes les familles. Dans les cas où les enfants grandissent dans des conditions socioéconomiques difficiles, il faut veiller encore davantage à la coopération entre institutions et familles, entre professionnels et parents. En effet, les obstacles sont plus nombreux ; or du point de vue de l'enfant, il est précieux de pouvoir grandir dans un environnement où il existe un échange entre les personnes qui l'accompagnent dans son cheminement.

Les pages précédentes ont mis en exergue quelques éléments centraux d'une coopération réussie avec les parents, à partir des connaissances et des expériences professionnelles des acteurs impliqués, en s'appuyant sur le *Cadre d'orientation*. Pour que ces éléments deviennent une réalité, il faut faire évoluer tant les domaines de la prévention de la pauvreté et de la petite enfance que les conditions sociopolitiques. Pour cela plusieurs conditions fondamentales s'imposent. Elles sont formulées dans ce dernier chapitre, à partir des constats des professionnels concernés et toujours sur la base du *Cadre d'orientation*.

LA COLLABORATION AVEC LES PARENTS COMME OUTIL DE PRÉVENTION DE LA PAUVRETÉ : LES CONDITIONS FONDAMENTALES NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DES SIX ÉLÉMENTS.

Les brochures thématiques à propos du *Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance* donnent le point de vue d'experts sur un sujet donné en invitant à la réflexion et à la réalisation d'activités concrètes. Elles permettent de diffuser auprès d'un large public les connaissances acquises et les débats menés, et d'atteindre ainsi l'objectif souhaité.

RELIER LES DISCIPLINES – ET LES ACTEURS

Ceux qui liront ces lignes seront souvent des hommes et des femmes qui s'engagent professionnellement dans le domaine de la petite enfance depuis des années ; peut-être n'auront-ils pas encore abordé, dans leurs réflexions, la perspective de la prévention de la pauvreté. D'autres lecteurs travaillent depuis des années sur ces questions de prévention de la pauvreté, mais pas forcément par rapport aux tout-petits. Tous auront une chose en commun : leur domaine d'origine est déjà tellement riche et interdisciplinaire qu'un petit nombre d'entre eux seulement a travaillé au carrefour entre petite enfance et prévention de la pauvreté. Nous sommes heureux de voir que grâce aux rencontres organisées et au soutien du Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté, il a été possible de rassembler autour d'une même table les personnes chargées de cette mission et de tirer bénéfice de leur expérience, de leur savoir et de leurs idées.

À VOUS DE JOUER !

Après une introduction au sujet en tant que tel, puis la présentation des différents éléments identifiés, les auteurs tirent dans la dernière partie de cette brochure quatre conclusions principales issues de la discussion. Ils cherchent à répondre à la question centrale de savoir comment ces éléments peuvent être réalisés dans la pratique pour mieux exploiter le potentiel qu'offre le domaine de la petite enfance pour lutter contre la pauvreté. Ils ouvrent leurs conclusions à la discussion et se réjouissent de toutes les idées de ceux qui voudront s'appuyer sur ces propositions pour poursuivre la réflexion et réaliser des activités concrètes.

(Re)connaître la pauvreté.

Comme il ressort des réflexions précédentes, la collaboration avec les parents d'enfants en bas âge offre une chance qu'il convient de saisir dans les divers contextes où elle a lieu afin de renforcer les parents dans leur mission éducative et de jeter des ponts qui leur permettront d'accéder à d'autres offres susceptibles de bénéficier à leur famille. Il est également apparu que la collaboration avec les parents ne se produit pas d'elle-même et au hasard, mais qu'elle nécessite un contexte adéquat. Dans le cadre de la formation des professionnels qui seront amenés à travailler avec les familles d'enfants en bas âge, il faut d'ores et déjà insister sur la manière d'établir dans l'intérêt de l'enfant une relation de confiance d'égal à égal et un partenariat éducatif avec ses parents ou autres personnes de référence.

Les professionnels de l'accueil et de l'éducation de la petite enfance doivent connaître les réalités et les statistiques concernant la pauvreté des familles en Suisse et reconnaître les signes qui peuvent être révélateurs d'une situation sociale difficile.

Au bout du compte, c'est nous tous, en tant que membres de la société, qui sommes appelés à nous confronter aux multiples visages de la pauvreté et à la reconnaître comme une réalité.

Faire de la collaboration avec les parents la norme.

Bénéficier des offres d'assistance proposées aux parents de tout-petits ne devrait pas être considéré comme une faiblesse ou comme le signe d'une défaillance, mais comme un comportement normal et connoté positivement. Pour y parvenir, il faut que les familles puissent partager leurs expériences positives, par exemple grâce à un programme de visites à domicile. Mais c'est un aspect sur lequel les possibilités d'action sont limitées. Un autre moyen d'établir cette norme positive serait de mettre en place un modèle de centre familial. De tels centres rassembleraient des services de préparation à la naissance, de consultations parents-enfants, d'accueil extrafamilial, de cours sur la parentalité, etc. En fréquentant ces centres, les parents auraient naturellement recours à l'ensemble des offres, et ce dès la grossesse. La proximité des différents services permettrait à cette norme de se répercuter sur d'autres types d'offres.

Dans la plupart des structures d'accueil, discuter avec les parents au moment de venir chercher l'enfant est déjà une pratique établie: qu'a fait l'enfant aujourd'hui, à quoi s'est-il intéressé? Qu'a-t-il mangé, comment a-t-il dormi? Les entretiens réguliers pour faire le bilan du développement et des intérêts de l'enfant sont par contre une pratique moins courante en l'état actuel des choses. Elles offrent la possibilité de discuter au calme et en profondeur. Mais il faut trouver un moment qui convient tant au personnel qu'aux parents

et un mode de communication qui ne donne pas aux parents l'impression d'être sur la sellette. Un autre outil peut facilement permettre aux professionnels de collaborer indirectement avec les parents: les classeurs de découvertes. Ces classeurs conservent les objets bricolés par l'enfant, consignent les questions qu'il a posées et les intérêts qu'il a manifestés à un moment donné. Ils peuvent être consultés à tout moment, y compris par les parents.

Tous les professionnels et les responsables politiques et administratifs sont appelés à prolonger les formes existantes de collaboration et à explorer de nouvelles voies.

Intégrer la prévention de la pauvreté dans les initiatives professionnelles et politiques.

Les réflexions développées précédemment ont fait apparaître que si l'on veut améliorer l'égalité des chances au cours de la petite enfance et prévenir ainsi la pauvreté, des projets ou programmes spécifiques sont nécessaires mais pas suffisants. Il est indispensable de les compléter par l'utilisation des contacts existants et leur mise en réseau. À cette fin, les professionnels concernés doivent toutefois disposer d'un cadre approprié. Ainsi, pour collaborer avec des parents de langue étrangère dans le cadre de services de consultation et de soutien, il est important de ne pas hésiter à faire appel à l'interprétation ou à la médiation interculturelle et de concevoir les budgets en conséquence.

Les structures d'accueil ont besoin de lieux adéquats et de suffisamment de temps pour mener des discussions avec les parents s'ils souhaitent incorporer la prévention de la pauvreté à leurs pratiques quotidiennes.

De même, les mesures sociopolitiques de prévention de la pauvreté auprès des familles sont plus durables si elles ne sont pas prises sur la base de projets menés sur une période circonscrite et dotés d'un budget provisoire, ou qui ne sont lancés que par un seul office ou une direction administrative (par ex. publication d'une brochure unique). Les initiatives qui font date bénéficient généralement du soutien de plusieurs

offices ou directions administratives et se déroulent ou sont planifiées à plus long terme (par ex. formation de tous les collaborateurs des services de conseil du canton). En tout état de cause, il est important que ce type de mesures soit visible du grand public et que les responsables politiques et administratifs se prononcent en faveur d'initiatives de prévention et de réduction de la pauvreté.

Les enfants grandissent dans des situations de vie limitant les risques de pauvreté lorsque les efforts engagés en matière de politique sociale et familiale et en matière de petite enfance s'accordent au niveau fédéral, cantonal et municipal.

La prévention de la pauvreté passe par deux chemins : des évolutions individuelles et une amélioration des conditions structurelles.

Comment tirer parti de la collaboration entre parents et professionnels pour améliorer les chances des tout-petits dès leur départ dans la vie ? C'est l'interrogation à laquelle cette brochure thématique s'attache à répondre. Des initiatives, des activités, des changements qui touchent directement les parents et la famille dans son individualité peuvent contribuer à améliorer la situation de l'enfant. Mais il ne faut en aucun cas aborder la pauvreté comme un problème strictement individuel. Il s'agit bien au contraire d'un défi pour la société, tant dans son émergence que par ses conséquences. La famille s'inscrit dans des règles et des conditions structurelles dictées par la société, qui affectent de manière considérable les parents, par exemple dans leur fonction de salariés ou de contribuables. Par conséquent, il est du devoir de l'État et de la société d'empêcher l'apparition de la pauvreté, y compris par des mesures structurelles (telle l'existence d'un nombre suffisant de formes d'accueil extrafamilial abordables et de bonne qualité), et d'atténuer les effets des situations de vie précaires sur les enfants (par ex. par le biais d'allocations familiales, de déductions fiscales, etc.).

Comme dans le domaine de la promotion de la santé ou de la prévention des maladies, la prévention de la pauvreté doit être rattachée tout à la fois au comportement de chacun et aux conditions structurelles et sociales.

APPROFONDIR LA QUESTION

Nous proposons dans les pages suivantes quelques adresses où trouver des informations concernant la prévention de la pauvreté et la petite enfance, des références sur d'autres processus et projets en cours dans ces deux domaines conjoints, ainsi que des indications de lecture pour approfondir le sujet, à l'intention des personnes intéressées.

POUR APPROFONDIR LA QUESTION

QUELQUES EXEMPLES EN PRATIQUE : PETITE ENFANCE, COLLABORATION AVEC LES PARENTS ET PRÉVENTION DE LA PAUVRETÉ

Cette liste non exhaustive d'exemples de projets à la croisée des domaines petite enfance – lutte contre la pauvreté – coopération a été compilée avec l'aide des professionnels impliqués. La version PDF de la brochure contient des liens actifs vers les sites indiqués.

SOUTIEN AUX PARENTS ET ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

- > Éducation Familiale (Canton de Fribourg)
- > Programme d'encouragement précoce petits:pas (Suisse romande et Suisse alémanique)
- > Programme d'encouragement précoce « Zämä uf ä Wäg » (Canton d'Obwald)
- > Programme d'encouragement ping:pong (Suisse alémanique)
- > PapaRat : conseil aux parents (Canton de Berne)
- > Primano (Canton de Berne)
- > Projet parents (Progetto genitori) (Chiasso)
- > Progetto Tipi Promozione di una cultura condivisa dell'infanzia (Canton du Tessin)
- > Mise en réseau régionale dans le Canton de Berne (Canton de Berne)
- > Zeppelin – Familien startklar (Canton de Zurich)

AIDE RÉGIONALE ET LOCALE

- > Aide aux montagnards (régions de montagne de toute la Suisse)
- > Lieux d'accueil enfants – parents (Canton de Vaud)
- > Concept Primokiz Commune de Giubiasco (Giubiasco)
- > Encouragement précoce Winterthour (Winterthour)
- > Portail famille du Canton de Berne (Canton de Berne)
- > Centre familial Winterthur (Winterthour)
- > Il tRaGitto (Lugano)
- > Projets « Bildungslandschaft » Thoune/encouragement précoce (Thoune)
- > Groupes de jeu plus (Canton de Zurich)

- > Réseau « mehr Sprache » (Autriche) : un modèle de promotion d'accès équitable à l'éducation au niveau communal

RENCONTRE ET DIALOGUE

- > Caritas « Avec moi » (dans toute la Suisse)
- > Femmes-Tische (dans toute la Suisse)
- > Rencontres pour familles monoparentales (dans toute la Suisse)
- > Lieu de rencontre interculturelle pour femmes « Karibu » (Zollikofen)
- > « Mitten unter uns » (Canton de Bâle-Campagne)
- > Bibliothèque publique de Zurich (PBZ) « KindertREFF » (Zurich)

TRANSITIONS

- > Caritas Copilot (Zurich)

LOISIRS, CULTURE, JEU, SANTÉ

- > Caritas « Vacances gratuites » (dans toute la Suisse)
- > Épicerie Caritas (dans toute la Suisse)
- > Table couvre-toi (dans toute la Suisse)
- > Caritas KulturLegi (Canton de Zurich)
- > Programme de jardins familiaux pour personnes migrantes de l'EPER (dans toute la Suisse)
- > Kultursofa Thoune (Thoune)
- > Sprachhaus M à Bâle (Bâle)

FINANCES : BUDGET, LOGEMENT

- > Conseil budgétaire (dans toute la Suisse et en ligne)
- > Caritas WohnFit (Zurich)

LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

- > Fédération suisse Lire et Ecrire
- > Institut suisse Jeunesse et Médias (dans toute la Suisse)
- > Places aux histoires (Suisse romande)
- > Familles Genève – Raconte-moi une histoire (Genève)

POUR APPROFONDIR LA QUESTION

- > PIP (Prévention de l'illettrisme au préscolaire) Neuchâtel (Canton de Neuchâtel)

NOUVEAUX-NÉS

- > Family Start beider Basel (Cantons de Bâle-Campagne et de Bâle-Ville)
- > Familystart Zurich (Canton de Zurich)

RÉFÉRENCES

INTRODUCTION AU SUJET

Caritas (2012). Investir dans un avenir commun! Prise de position de Caritas sur le Message du Conseil fédéral concernant la coopération internationale 2013–2016.

Euteneuer, M.: Familie, Armut und Armutsbekämpfung in Europa. In : Caritas Sozialalmanach 2016 Familie ist kein Luxus. Lucerne : Caritas.

Guggisberg, D. und Kehrl, C.: Familienpolitik und Armutsprävention in der Schweiz. In : Caritas Sozialalmanach 2016 Familie ist kein Luxus. Lucerne : Caritas.

Fondation Jacobs (2012). Modèle Primokiz. Modèle intégré pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance – document de référence pour le programme Primokiz de la Fondation Jacobs.

Stadt Zürich : Definition Zielgruppe « Sozial benachteiligte Familien », 2014

TEXTE DE DIETER SCHÜRCH

Becker, M. (2005). Personalentwicklung : Bildung, Förderung und Organisationsentwicklung in Theorie und Praxis. Schaefer Poeschel : Stuttgart.

Bouyala, N. & Roussille, B. (1982). L'enfant dans la vie, une politique pour la petite enfance. La Documentation Française : Paris.

Cavallieri, M. (2014). I poveri della porta accanto. L' Inchieste.

D'Alessandro, R. (2010). La società smarrita. Franco Angeli : Milano.

Filippini, F. (2007). Uno sguardo sulla povertà e sulla condizione dei senza dimora. Pedagogia Sociale, Inter-culturale, della Cooperazione.

POUR APPROFONDIR LA QUESTION

Oris, M. & Ritschard, G. (2004). Précarité, état absorbant ou accident de parcours? In : Fragnière, J.-P. et M. Nanchen (Hrsg.) *Entre science et action. La démographie au service de la cité, Réalités sociales* : Lausanne, 115–126.

Perret-Clermont, A.-N. (2001). Psychologie sociale de la construction de l'espace de pensée. In : J. J. Ducret (Hrsg.), *Actes du colloque. Constructivisme : usages et perspectives en éducation (Vol. I)*. Département de l'Instruction Publique : Service de la recherche en éducation : Genève, 65–82.

Pieretti, G. (2000). Allargare il quadro. In : Guidicini, P., Pieretti, G. & Bergamaschi, M. (a cura di) *L'urbano, la povertà. Quale welfare?* Angeli : Milano.

Resnik, S. (1990). *Spazio mentale*. Bollati Boringhieri : Torino.

Volpi, R. (2007). *La fine della famiglia*. Mondadori : Milano.

Zanatta, A. (2008). *Le nuove famiglie. Il Mulino* : Bologna.

Zimmermann, G. E. (2001). Formen von Armut und Unterversorgung im Kindes- und Jugendalter. In : Klocke, Andreas/Hurrelmann, Klaus (Hrsg.). *Kinder und Jugendliche in Armut. Umfang, Auswirkungen und Konsequenzen*. Westdeutscher Verlag : Wiesbaden, 55–77.

TEXTE DE HEIDI SIMONI

Comité des droits de l'enfant (2005). *Observation générale No 7. Mise en œuvre des droits de l'enfant dans la petite enfance*.

Dubach, Ph. et al. (2010). *Armutsbericht Basel-Stadt. Ursachen, Dynamiken, Handlungsempfehlungen*. Bâle : Christoph Merian Stiftung.

Fragnière, J.-P. (2003). « Une possibilité de définir la pauvreté c'est la considérer comme l'incapacité de faire des projets ». Zurich : *Revue suisse d'utilité publique*.

Gerber Jenny, R., Stössel, S., & Simoni H. (2014). *Kinderrechte in der frühen Kindheit*. Zurich : Marie Meierhofer Institut für das Kind.

Heckmann, J., Moon, S.H., Pinto, R., Savelyev, P.A. & Yavitz, A. (2010). The Rate of Return to the High Scope Perry Preschool Program. *Journal of Public Economics* 94, nos. 1–2 (2010): 114–128.

Fondation Jacobs (2012). *Modèle Primokiz. Modèle intégré pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance – document de référence pour le programme Primokiz de la Fondation Jacobs*.

Lüscher, K. (2003). *La politique familiale, pourquoi? Arguments et thèses*. Berne : Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF)

Schlack, H. G. (2008). *Wie (un)gesund sind Kinder in Deutschland? Fakten, Einschätzungen, Handlungsbedarf. Frühförderung interdisziplinär*. München/Bâle : Reinhardt Verlag.

TEXTE DE CORDULA BIERI ET SAMANTHA SENGUPTA

Amacker, M., Funke S. & Wenger, N. (2015). *Alleinerziehende und Armut. Eine Studie im Auftrag von Caritas Schweiz*.

Office fédéral de la statistique (2014). *Dossiers de l'aide sociale, bénéficiaires de l'aide sociale et taux d'aide sociale par canton, 2014*.

Caritas (2013). *L'encouragement précoce des enfants permet de prévenir la pauvreté*.

Caritas (2015). *Combattre la pauvreté des familles monoparentales*.

ÉLÉMENTS

Brochure thématique Espace social (2014). [en allemand]. *Brochure thématique Espace social : Aspects et éléments constitutifs d'un bon aménagement de l'espace social pour la petite enfance*.

POUR APPROFONDIR LA QUESTION

Brochure thématique Intégration (2014). Brochure thématique Intégration : Aspects et éléments constitutifs d'un travail d'intégration de bonne qualité dans le domaine de la petite enfance.

Brochure thématique Santé (2015). Brochure thématique Santé : Aspects et éléments constitutifs d'un travail de prévention et de promotion de la santé de bonne qualité dans le domaine de la petite enfance.

Réseau d'accueil extrafamilial (2015). Coûts des places de crèche en Suisses : les parents payent cher la place.

IMPRESSUM

Cette publication a été élaborée conjointement par des professionnels issus des domaines de la prévention de la pauvreté, de la formation des parents et de la petite enfance. Au fil de plusieurs rencontres, les partenaires du dialogue « Dès la naissance – Entrer dans la vie en pleine santé » de la Conférence tripartite sur les agglomérations, les responsables de projets et d'études réalisés dans le cadre du Programme national contre la pauvreté, les membres du groupe de projets « soutien aux enfants socialement défavorisés en âge préscolaire et scolaire » du Programme national contre la pauvreté, les représentants des projets partenaires du *Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse* et d'autres éminents spécialistes ont réfléchi ensemble. Le 26 janvier 2016, les auteurs ont présenté les thèmes fondamentaux. Par la suite, ils ont élaboré les textes, avec l'assistance d'un groupe de discussion réuni à deux reprises.

Les discussions menées, stimulantes et animées, ont largement contribué à la réalisation de cette brochure thématique – un grand merci à tous les participants !

EDITION	Secrétariat du Réseau suisse d'accueil extrafamilial c/o polsan, Effingerstrasse 2, 3011 Berne info@reseau-accueil-extrafamilial.ch
AUTEURS	Cordula Bieri, Caritas Zurich Dr. Stefanie Knocks, Réseau suisse d'accueil extrafamilial Prof. Dr. Dieter Schürch, Président de Formation des parents Suisse et membre de la Commission suisse pour l'UNESCO Samantha Sengupta, Caritas Zurich Dr. Heidi Simoni, Institut Marie Meierhofer pour l'enfance Miriam Wetter, Réseau suisse d'accueil extrafamilial
TRADUCTION	Nathalie Loiseau et Aurélien Riondel, Genève Tobias Wehrli, Genève Dieter Schürch, Origgio
MEMBRES DU GROUPE DE DISCUSSION	Bettina Avogaro, Direction des affaires intérieures du Canton de Zoug, Office des affaires sociales, responsable de l'accueil extrafamilial de l'enfance Sandrine Bavaud, PRO Enfance Plateforme Romande pour l'accueil de l'Enfance Ruth Betschart, Association suisse des responsables de groupes de jeu (SSLV) Daniela Da Rugna, Secrétariat d'Etat aux migrations SEM Erika Dähler, Association a:primo Raphaelle Deshayes, Association a:primo Martina Flury Figini, Conférence cantonale des parents du Tessin Monika Hürlimann, Ville de Lucerne, Enfants Jeu- nesse Famille, responsable du domaine préscolaire Liridona Kamberi, kibesuisse Beatrice Kriwanek-Ruh, Berne Santé Mirjana Lanzarone, Association suisse des respon- sables de groupes de jeu (SSLV) Christine Lindt, Mouvement ATD Quart-Monde Anna-Regula Oberteufer, Berne Santé Agnès Rakoczy, PEP Partenaire Enfance & Pédagogie Anina Rolli Dembinski, Éducation familiale Fribourg Eva Roth, Association suisse des responsables de groupes de jeu (SSLV) Karin Schär, et Monika Schwander, Association suisse des infirmières-puéricultrices SVM/ASISP Cristina Tattarletti, Éducation Familiale Fribourg

IMPRESSUM

GRAPHISME	Weissgrund, Zurich
DATE DE PARUTION	Novembre 2016
IMPRESSION	Schellenberg Druck, Pfäffikon ZH
SOURCE PRINCIPALE	www.orientierungsrahmen.ch www.cadredorientation.ch www.quadroorientamento.ch
CITATION BIBLIOGRAPHIQUE	Réseau suisse d'accueil extrafamilial et Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté [Éds.] (2016): Brochure thématique Prévention de la pauvreté: Aspects et éléments constitutifs d'une collaboration réussie avec les parents. Approfondissement thématique du <i>Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse</i> . Berne.

Cette brochure thématique est à prendre comme un prolongement du Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse. Elle explore en profondeur le sujet de la prévention de la pauvreté dans le domaine de la petite enfance, en se fondant sur les idées et les résultats issus de rencontres-débats. Les participants à ces discussions, praticiens, formateurs, représentants des administrations, chercheurs, ont étudié ensemble comment mettre le Cadre d'orientation au service d'une collaboration réussie avec les parents dans l'optique de la prévention de la pauvreté.

Si d'autres sujets vous intéressent également, plusieurs brochures thématiques sur la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance sont déjà disponibles : Intégration, Espace social, Education à l'environnement et Promotion santé.